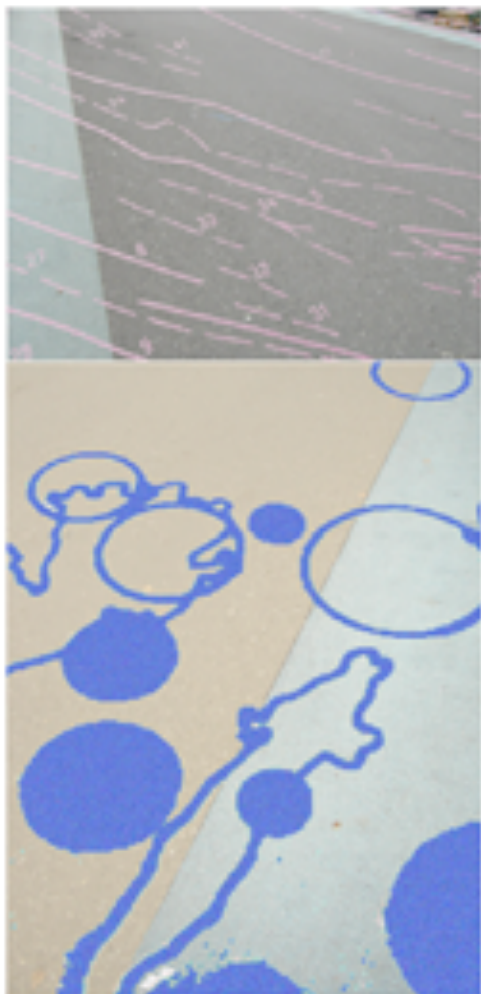


RAPPORT DU JURY



Détail de tissu simulé

QUILT, Robert Ireland

Exposition publique des projets

du 19.02 au 25.02.2009
dans le hall d'entrée du bâtiment F, Derrière-les-Remparts 5 (EPAI)

et du 26.02 au 06.03.2009
dans le hall d'entrée du bâtiment C, Derrière-les-Remparts 1 (EPC)

Horaire

Samedi 08h00-12h00
Jours ouvrables 08h00-18h00

Fribourg, le 28 janvier 2009

TABLE DE MATIERES

A – REGLEMENT	3
1. Organisateur.....	3
2. Jury	3
3. Genre de concours et procédure	4
4. Condition de participation	4
5. Sélection préalable sur documentation (pré qualification)	4
6. Critères de sélection	4
7. Concours de projet.....	4
8. Situation de départ.....	4
9. Enveloppe budgétaire.....	5
10. Documents remis	5
11. Réunion d'information	5
12. Questions et réponses	5
13. Documents demandés	5
14. Rendu des projets	6
15. Indemnisation des concurrents au concours de projets.....	6
16. Présentation des projets	6
17. Jugement, critères et recommandations	6
18. Exposition et rapport du jury.....	7
19. Retrait des documents après l'exposition.....	7
20. Attribution et étendue du mandat.....	7
21. Versement au fonds de soutien	7
22. Voie de recours	8
23. Disposition finale	8
B – PROGRAMME DU CONCOURS DE PROJET	8
24. Introduction - note explicative du concept du projet « Boucle »	8
25. Cadre général de l'intervention	9
26. Objet du concours	9
27. Périmètres.....	10
28. Sécurité et entretien	10
C – ANNEXES	10
- Plan de situation avec périmètre d'intervention 1	
- Plan de situation avec périmètre d'intervention 2	
D – RAPPORT DU JURY	11
29. Ouverture du Concours	11
30. Procédure de présélection des candidats	11
31. Déroulement du concours de projet.....	12
32. ANNEXES	
- Critique des projets	16

A – REGLEMENT

1. Organisateur

ACPC Association du Centre Professionnel Cantonal de Fribourg
Derrière-les-Remparts 1
1700 Fribourg / Freiburg
TEL 026 305 2500 - 2612
FAX 026 305 2600

CALENDRIER

annonce officielle du concours	vendredi 29 août 2008
dépôt du dossier pour la sélection préalable	vendredi 03 octobre 2008
sélection des participants	jusqu'au 29 octobre 2008
séance d'information avec visite du chantier	mardi 11 novembre 2008
délai pour les questions	jeudi 20 novembre 2008
délai pour les réponses aux candidats	lundi 08 décembre 2008
rendu des projets et maquettes au secrétariat du concours	mercredi 14 janvier 2009
présentation des projets au jury	mardi 27 janvier 2009
séance du jury	mercredi 28 janvier 2009
vernissage et exposition des projets	du 18/02 au 06 mars 2009

2. Jury

Président :

- M. Charles-Henri Lang architecte cantonal – Service des bâtiments du canton de Fribourg

Membres à voix délibérative :

- Mme Hannah Külling artiste, Bienne vice-présidente VISARTE
- Mme Isabelle Krieg artiste, Zurich
- M. Jean Mauboulès artiste, Soleure
- M. Daniel Schlaepfer artiste, Lausanne
- M. Jacques Peyraud membre de l'Assemblée ACPC, Commune de Fribourg
- M. Daniel Leu membre du Comité et de l'Assemblée ACPC, Secrétaire syndical UNIA
- M. Fritz Winkelmann chef de service – Service de la formation professionnelle
- Mme Olivia de Oliveira architecte PhD ETSAB
- M. Toni Weber architecte paysagiste BSLA

Membres avec voix consultative ou suppléants du jury :

- Mme Madeleine Genoud-Page membre du Comité et de l'Assemblée ACPC, Conseillère Communale
- M. Christophe Nydegger directeur EPAI – ACPC
- M. Dominique Sudan directeur EPC – ACPC
- M. Benoît Michel responsable technique ACPC
- M. Olivier Vernay architecte EPFL SIA
- M. Serge Butikofer architecte EPFL SIA

Secrétariat jury :

- butikofer de oliveira vernay sàrl, bureau d'architectes

3. Genre de concours et procédure

Le présent concours est un concours de projet artistique, précisément un concours de projet à un degré, suite à une procédure sélective des personnes pouvant justifier d'une formation et/ou d'une expérience professionnelle dans le domaine des arts visuels, ainsi que dans celui de l'aménagement d'espaces publics.

La langue officielle de la procédure et de l'exécution des prestations est le français.

Les coûts sont exprimés en francs suisses.

4. Conditions de participation

Peuvent présenter un dossier toutes les personnes ou groupe de personnes qui habitent ou qui ont le droit de travailler en Suisse dans les domaines des arts visuels, notamment celles ayant des expériences dans le domaine d'aménagement d'espaces publics.

Les participants(es)¹, et en cas de groupe aucun de ses membres, ne doivent avoir liens de parenté, professionnel ou de dépendance avec le MO ou les membres du jury.

5. Sélection préalable sur documentation (pré-qualification)

Les candidats désireux de participer à la sélection préalable doivent présenter un dossier de candidature de leurs activités artistiques avec leurs principales réalisations (CV, photographies, dessins, références, structure, organisation...) sur 4 pages format A3, au maximum (**2 exemplaires**).

Les dossiers de candidature porteront la mention : **ACPC – projet « Boucle » - Concours de projets pour l'animation artistique - dossier de candidature** et devront parvenir au secrétariat du concours jusqu'au **03 octobre 2008**. Ils peuvent être soit envoyés par poste, soit portés en mains propres, à l'adresse du secrétariat du concours mentionnée à l'art. 1.

La présentation d'un avant-projet pour le présent concours dans le dossier entraînera de facto son exclusion.

6. Critères de sélection

Le jury analysera les dossiers des candidatures selon les critères suivants :

- qualité globale de la production artistique présentée.
- expérience et qualité des références en relation avec la problématique du concours.
- diplôme professionnel et/ou certificats attestant d'une formation et/ou d'une expérience dans le domaine des arts visuels.
- qualité du dossier de candidature.

L'organisateur informera par écrit les candidats du résultat de la pré-qualification selon la recommandation du jury.

Les participants à la phase de sélection préalable sur documentation ne reçoivent aucune indemnisation.

7. Concours de projet

La procédure de sélection préalable sur documentation doit permettre au jury de retenir entre **5 et 8** candidats pour le concours de projets.

Les candidats retenus participeront au concours de projets et élaboreront un projet dans le ou les périmètres d'interventions indiqués sur les plans distribués.

8. Situation de départ

Le concours de projet d'animation artistique s'inscrit dans le cadre des nouvelles constructions pour l'agrandissement de l'ACPC. Le périmètre de réflexion englobe l'ensemble formé par ces nouvelles constructions avec les bâtiments existants de l'ACPC ainsi que ceux du CO Belluard et de l'Ecole du Bourg.

L'intervention artistique se placera dans les espaces extérieurs créés par le nouvel aménagement paysager.

¹ Pour des raisons de lisibilité du présent document, la forme féminine des noms masculins n'est pas systématiquement transcrite.

9. Enveloppe budgétaire

Une somme totale et maximale de Frs 250'000.– TTC est mise à disposition pour la réalisation artistique. Ce montant doit couvrir les frais du matériel, de la réalisation, des transports nécessaires et du montage de l'oeuvre sur le site, ainsi que les honoraires de l'artiste, frais de déplacements, le salaire des travaux réalisés par l'artiste, les prestations d'autres personnes et frais annexes. Des frais éventuels de fondation ou d'ancrage peuvent être pris en charge par le crédit de construction.

10. Documents remis

Les documents suivants seront remis aux candidats retenus lors de la séance d'information :

- 10. 1.** Le présent règlement et programme du concours
- 10. 2.** Plan d'implantation avec les périmètres d'intervention 1/500
- 10. 3.** Plans et coupes de l'aménagement du site 1/500
- 10. 4.** Dossier A4 de présentation du projet avec :
 - Plan de situation avec indications des bâtiments existants et nouveaux.
 - Plan de tous les étages des nouveaux bâtiments E et H.
 - Coupes sur les nouveaux bâtiments E et H.
 - Façades des nouveaux bâtiments E et H.
 - Photographies de la maquette.

Tous les documents seront remis aux candidats retenus au format DXF ; DWG et PDF sur un cd-rom. Les documents 10.1 et 10.4 sont à dispositions de tous les candidats et téléchargeables sur le site du secrétariat du concours : www.ech22.ch

11. Réunion d'information

Une réunion d'information avec les architectes et des représentants du jury aura lieu mardi 11 novembre 2008 à 14h00 dans l'aula du bâtiment F, au 4^e étage.

À l'occasion de cette séance, le projet « Boucle » d'agrandissement du site ACPC – Association du Centre Professionnel Cantonal de Fribourg – sera présenté et une visite du chantier sera faite permettant de visualiser l'ensemble des périmètres d'intervention.

La présence à cette séance d'information est obligatoire pour les candidats retenus. Les personnes non valablement excusées seront éliminées du concours.

En dehors de cette date, le chantier n'est pas accessible.

12. Questions et réponses

Après la séance d'information, des questions relatives au concours pourront être adressées au maître d'ouvrage, uniquement par écrit, à l'adresse mentionnée sous pt. 1, jusqu'au jeudi 20 novembre 2008. L'ensemble des questions et réponses du jury sera transmis par écrit à chaque participant jusqu'au lundi 08 décembre 2008.

La prise de contact d'un participant avec le mandant ou le jury pour des questions qui touchent le concours avant la décision du jury n'est pas autorisée.

13. Documents demandés

Le projet doit être présenté clairement et de façon compréhensible. Il comportera en particulier :

- au maximum 4 feuilles format A2 horizontal (59.4 x 42 cm) présentant le projet dans sa conception, son implantation (sur la base du plan de situation remis) et sa réalisation constructive. La forme de présentation est libre et en adéquation avec le projet (plan, coupe, vues, croquis, détails, textes explicatifs, perspectives, photomontages, photos des maquettes...).
- Rapport explicatif avec estimation des coûts selon les chapitres suivants : conception, réalisation, transport, montage sur une feuille A4.
- Tout autre support de présentation jugée nécessaire par les participants peut être intégré à la présentation (maquette, cd-rom, échantillons de couleur et matériel, etc....)
- BV pour le versement de l'indemnité forfaitaire.

Chaque document portera clairement le nom de son auteur, le nom du projet, ainsi que la mention

« ACPC – projet « Boucle » - Concours de projets pour l'animation artistique ». Les variantes ne sont pas autorisées.

14. Rendu des projets

L'ensemble des documents à fournir devra parvenir à l'adresse de l'organisateur du concours jusqu'au **mercredi 14 janvier 2009**, avec la mention : « ACPC – projet « Boucle » - Concours de projets pour l'animation artistique ».

ACPC Association du Centre Professionnel Cantonal de Fribourg
Derrière-les-Remparts 1
1700 Fribourg / Freiburg
TEL 026 305 2500
FAX 026 305 2600

Les documents peuvent être soit envoyés par poste (timbre postal faisant foi), soit portés en mains propres de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h30. L'organisateur ne se responsabilise pas pour des éventuelles pertes ou dégâts des documents dûs au transport.

15. Indemnisation des concurrents au concours de projets

Tout projet envoyé ou déposé à l'adresse de l'organisateur dans le délai par un candidat retenu et comprenant l'ensemble des documents demandés sera indemnisé forfaitairement par une somme de Frs. 3.000.-, TVA incluse.

16. Présentation des projets

Une séance de présentation des projets par leurs auteurs au jury est prévue le mardi 27 janvier 2009. L'heure et le lieu seront indiqués ultérieurement.

17. Jugement, critères et recommandations

17. 1. Jugement

L'examen des projets par le jury aura lieu le 28 janvier 2009.

17. 2. Critères de jugement

Tous les projets rendus hors délais, les dossiers rendus incomplets, ainsi que les projets des candidats absents et non excusés lors de la séance d'information seront exclus du jugement. Les projets seront examinés en fonction des qualités qu'ils exprimeront par rapport aux critères suivants:

- la qualité artistique générale et l'insertion de l'oeuvre dans le site.
- la qualité de l'approche artistique en relation avec le concept paysager, urbain et architectural du projet.
- la cohérence du projet avec la démarche artistique élaborée par le concurrent.
- la faisabilité, la solidité et la sécurité de l'oeuvre ainsi que l'adéquation entre les matériaux proposés et l'environnement.
- l'économie de l'oeuvre sur le plan de la réalisation technique, du fonctionnement et de l'entretien.

Ces critères pourront être affinés. L'ordre des critères n'indique pas une hiérarchie.

17. 3. Recommandation

Le jury établira un rapport du jugement et recommandera au Maître de l'ouvrage, parmi les propositions présentées, le projet retenu pour l'exécution ou pour la poursuite des études. Le jury se réserve le droit de ne retenir aucun projet s'il juge opportun. Tous les participants seront informés des résultats par écrit.

18. Exposition et rapport du jury

L'ensemble des projets admis au jugement fera l'objet d'une exposition publique organisée par le Maître d'ouvrage.

Un vernissage, avec proclamation officielle des recommandations du jury, aura lieu le 18 février à 17h dans le hall d'entrée du bâtiment F, EPAI.

Un exemplaire du rapport du jury sera à disposition de chaque participant durant l'exposition. Un envoi aux participants n'ayant pas pu visiter l'exposition se fera en principe à la fin de celle-ci. D'autres personnes intéressées pourront acheter le rapport.

19. Retrait des documents après l'exposition

Les projets non primés restent la propriété de leur auteur. Les documents concernant les projets non primés peuvent être retirés au secrétariat de l'ACPC - EPP bât. A, 1^{er} étage, pendant les jours ouvrables de l'exposition, aux heures d'ouverture des bureaux, de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00. Les documents non retirés dans ce délai ne seront pas conservés.

20. Attribution et étendue du mandat

Le Maître d'ouvrage entend confier le mandat de réalisation à l'auteur du projet recommandé par le jury.

Au cas où l'oeuvre du lauréat nécessiterait des études spéciales en matière de statique, de construction ou de réalisation, ces dernières pourront être adjugées par le Maître d'ouvrage.

La réalisation de l'oeuvre artistique se fera en collaboration étroite avec les architectes et la direction des travaux.

Dates clés de la réalisation:

Elaboration du projet d'exécution en collaboration avec les architectes	dès le 2 ^{ème} trimestre 2009
Réalisation de l'oeuvre artistique	premier semestre 2010
Inauguration et mise en service des bâtiments	août 2010

Le Maître de l'ouvrage se réserve toutefois le droit de ne pas adjuger tout ou partie de la prestation, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication si :

- le lauréat ne dispose pas ou plus de la capacité suffisante sur le plan financier, économique, technique ou organisationnel pour l'exécution de l'oeuvre (art. 20 RMP). Le lauréat aura dans ce cas la possibilité de suppléer à ce défaut de capacité en s'adjoignant d'un ou plusieurs sous-traitants de son choix avec lesquels il aura un lien contractuel. Il soumettra préalablement le nom du ou des sous-traitants au maître de l'ouvrage.
- les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités compétentes
- les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes.

Le droit d'auteur reste exclusivement la propriété de l'auteur du projet. Les documents des projets primés ainsi que l'oeuvre elle même deviennent propriété du Maître de l'ouvrage. Une éventuelle publication des projets par le Maître de l'ouvrage se fait obligatoirement avec la mention du nom des auteurs. Les auteurs ne seront pas forcément consultés préalablement à une publication.

21. Versement au fonds de soutien

D'ores et déjà les artistes s'engagent à verser 1% (Fr. 2 500.-) du prix d'exécution au « Fonds d'entraide pour artistes suisses ». Ce montant sera déduit à la source par l'organisateur et versé au Fonds d'entraide.

22. Voie de recours

Le présent appel d'offres peut, dans les dix jours, faire objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Fribourg.

23. Disposition finale

Le présent règlement et programme a été approuvé par la Commission de Construction de l'ACPC Fribourg. L'organisateur, le jury et les participants reconnaissent la validité du programme de concours par leur approbation ou leur participation respective.

B – PROGRAMME DU CONCOURS DE PROJET

24. Introduction - note explicative du concept du projet « Boucle »

Le projet « BOUCLE » est le lauréat du concours d'architecture réalisé en 2005.

Ce projet d'agrandissement de l'école propose un nouveau centre (bâtiment E) pour le complexe scolaire existant. Ce centre relie et rassemble les différents bâtiments. La cour met en relation les bâtiments voisins et met en scène le rapport entre le plateau supérieur et le plateau inférieur de la colline. Autour de cette cour se regroupent les programmes communs, cafétéria, restaurant, bibliothèque qui nouent les nouveaux liens fonctionnels entre les bâtiments existants.

La forme et la position du volume émergent de l'esplanade permettent de dégager une importante vue depuis les rues Derrière-Les-Remparts et Père Girard en direction de la vieille ville et de la cathédrale. Une grande partie du volume bâti se situe en dessous du niveau de l'esplanade. La salle de sport (bâtiment H) est placée en contre bas des écoles. Son volume est intégré à la colline de manière à préserver le caractère végétal du site et à recréer une place de délasserement sur sa toiture.

Une liaison publique entre l'esplanade et la partie basse du site est aménagée à travers le nouveau bâtiment E. Cette liaison expressive, sous la forme d'un passage couvert, contribue au caractère central du bâtiment. L'esplanade jouxtant les rues Derrière-Les-Remparts et Père Girard est traitée en recherchant l'unité de l'ensemble et en délimitant des lieux de détente. La zone en contre bas des écoles est aménagée en parc arborisé valorisant la silhouette du site en intégrant la nouvelle salle de sport.

24.a. Expression architecturale et façade du bâtiment E

La forme du bâtiment E répond à la complexité et aux contraintes du site. Son volume prismatique composé de plusieurs facettes est enveloppé d'une façade ininterrompue et unitaire.

La façade est conçue comme une peau unique et lisse qui enveloppe tout le bâtiment. La surface extérieure de la façade vitrée donne l'image de la continuité du verre.

Cette peau continue est composée de différents éléments de vitrages – transparents, semis transparents, translucides et opaques — placés en alternance.

La variation de l'alternance de ces éléments répond à la particularité de chaque façade. Le choix et la disposition des éléments est fonction de l'orientation spécifique des façades, afin de répondre de manière optimale à la question climatique.

24.b. Aménagements extérieurs

L'aménagement extérieur se divise en deux parties.

La partie haute (périmètre d'intervention 1) est constituée d'une seule esplanade située à l'est des rues « du Père-Girard » et « Derrière-les-Remparts » qui donne accès à l'ensemble des bâtiments A, B,C,D, E et F. Cette esplanade se caractérise comme une grande place, lieu d'accueil, espace de délasserement ainsi que lieu d'identité du Centre Professionnel.

L'ensemble de cette esplanade est aménagé avec des sols perméables combinant des éléments minéraux et végétaux dans une mosaïque délimitant des lieux de détente variés. Les matériaux prévus pour le traitement des surfaces des sols de l'esplanade sont les suivants: enrobés bitumineux avec des incrustations de pierres de différentes couleurs, de plaques en fer, de graviers concassés, de graminées et d'éventuels bassins d'eau. Les marquages linéaires entre les pièces de la mosaïque se feront avec des joints en fer et seront soulignés le soir par un éclairage linéaire affleuré au sol.

Font partie du mobilier de l'esplanade : des couverts à vélos, des édicules pour fumeurs, des bancs, des poubelles, des totems de signalisation, entre autre.

La partie basse (périmètre d'intervention 2) est constituée de trois parties : la zone en contrebas et à l'est du bâtiment E, le parc aménagé derrière l'école du Bourg et l'esplanade sur le bâtiment H.

Toute la zone en contrebas du bâtiment E sera traitée avec de l'enrobé bitumineux. Cette zone définit, d'une part, les accès des véhicules depuis la route du Varis vers les parkings et livraisons et, d'autre part, les accès piétons pour l'Ecole du Bourg depuis le Varis et depuis le passage public du bâtiment E.

Le parc aménagé derrière l'Ecole du Bourg se caractérise comme un parc arborisé, lieu de détente et place de jeu pour enfants.

L'esplanade sur le bâtiment H se distingue comme place d'entrée pour la salle de sport, lieu pour des manifestations et délasserment. Cette esplanade située sur la toiture de la salle de sport sera traitée avec de l'enrobé bitumineux.

25. Cadre général de l'intervention

Le concours de projet d'animation artistique s'inscrit dans le cadre des constructions nouvelles pour l'agrandissement de l'ACPC : le bâtiment E qui abrite des salles de classes, un restaurant, une cafétéria et une bibliothèque et le bâtiment H qui abrite la salle de sport. Ces bâtiments sont étroitement liés avec des bâtiments existants. Pour cette raison, le périmètre de réflexion englobe l'ensemble formé par les nouvelles constructions et les bâtiments existants de l'ACPC ainsi que ceux du CO Belluard et de l'Ecole du Bourg.

26. Objet du concours

L'organisateur souhaite une intervention sensible au cadre urbanistique et architectural crée par le projet « Boucle », résultant dans une oeuvre artistique qui s'inscrit dans les espaces extérieurs de la partie haute et/ou basse de l'esplanade.

L'organisateur tient à préciser qu'il ne souhaite pas un monument isolé sur lui-même, mais une intervention contextuelle par rapport à l'ensemble de l'ouvrage et le concept paysagé établi. Les candidats peuvent, cependant, intervenir dans le concept proposé pour le consolider. Dans ce sens, le projet d'animation artistique pourrait avoir le caractère d'une ou plusieurs interventions disséminées sur l'ensemble du site, mais pourrait également concerner un travail sur ou avec les éléments environnementaux ou les aménagements extérieurs existants et planifiés, à l'intérieur du périmètre d'intervention.

L'organisateur attire l'attention sur les points suivants :

- le caractère de l'esplanade supérieure comme lieu d'accès à l'ensemble des bâtiments, d'accueil et de rencontre, lieu d'identité du Centre Professionnel et en même temps place publique pour le quartier.
- le caractère de la place devant l'entrée du bâtiment H, comme place pour des manifestations et lieu de délasserment sur la toiture de la salle de gym.
- le caractère du parc arborisé en contre-bas du site comme lieu de détente et place de jeu pour l'école du Bourg.
- l'importance de la vue depuis l'esplanade vers la cathédrale.
- certaines zones du périmètre d'intervention se situent sur des toitures, notamment sur la toiture des bâtiment B et D existants, ainsi que des nouveaux bâtiments E et H.
- l'harmonisation de l'oeuvre avec l'ensemble urbanistique protégé (Belluard, anciennes murailles...).

- présence d'autres oeuvres d'art qui seront insérées dans le site, à savoir : la sculpture de l'artiste Emile Angéloz et celle de Ferdinand Hodler.

Des techniques les plus diverses peuvent être utilisées (sculpture, mobiles, éclairage, etc.) à l'exclusion de fontaines et jeux d'eau.

27. Périmètres

Le plan de situation et de paysagisme présente les périmètres d'intervention et le périmètre de réflexion.

L'intervention artistique doit obligatoirement s'implanter dans le ou les périmètres d'intervention. Les éléments déjà définis par le plan des aménagements extérieurs peuvent être repensés, tout en gardant le concept de base.

Le périmètre de réflexion indiqué sur le plan de situation englobe l'ensemble formé par les nouvelles constructions avec les bâtiments existants de l'ACPC ainsi que ceux du CO Belluard et de l'Ecole du Bourg. L'organisateur demande aux candidats de tenir compte de cet ensemble dans leur proposition.

28. Sécurité et entretien

L'organisateur attache une importance accrue aux points qui touchent à la sécurité, la conception constructive et l'exploitation, tels que (liste non exhaustive) :

l'oeuvre ne présente pas ou peu de possibilités d'escalade, de chute, de blessures.

l'accès aux services de secours soit garanti.

tous les accès aux différents bâtiments existants et projetés ne soient pas obstrués par l'intervention.

la sécurité publique dans les zones des passages piéton, notamment dans l'escalier et passage public, soit garanti.

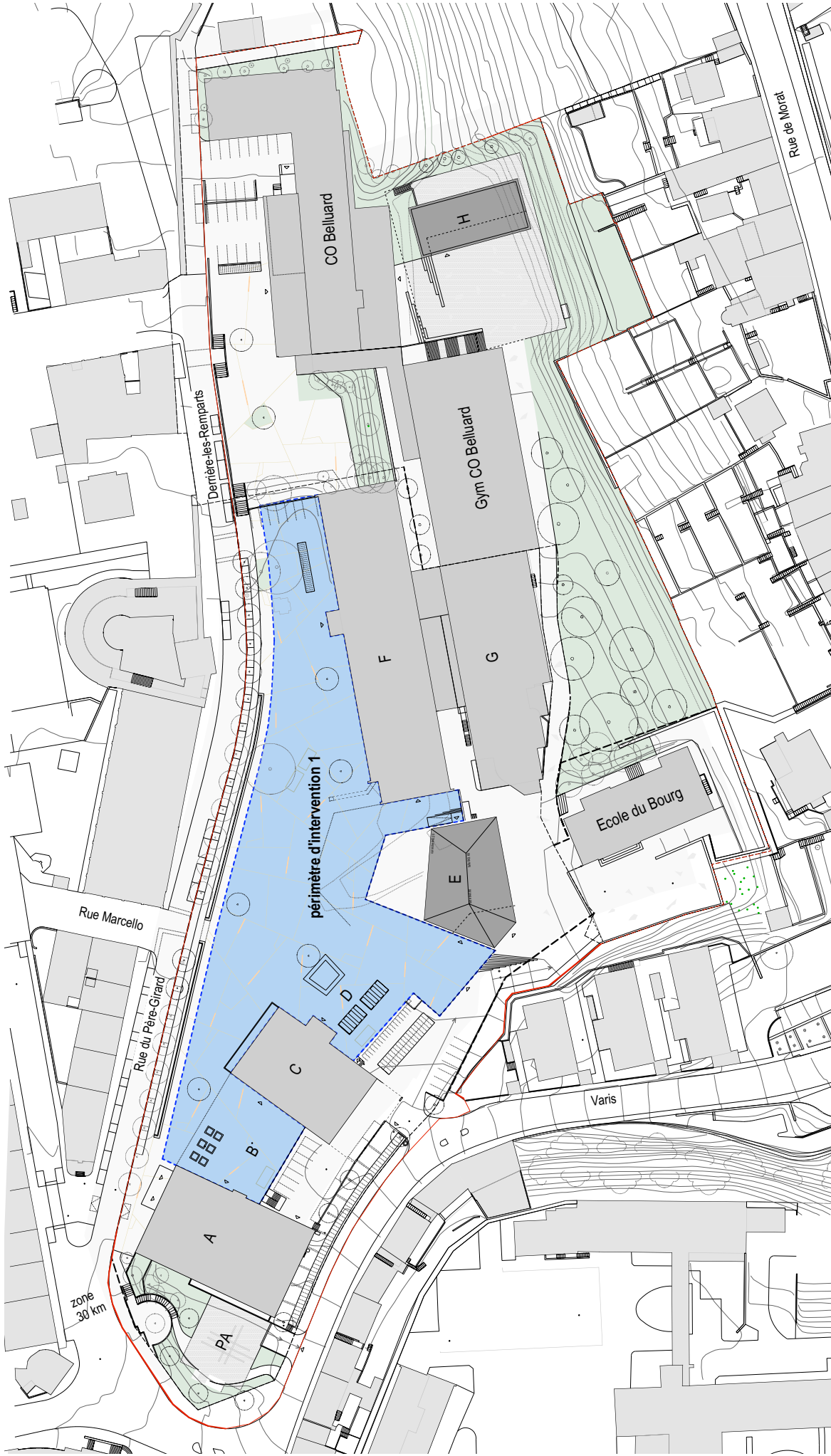
l'oeuvre garantisse une longévité avec un minimum d'interventions d'entretien.

l'oeuvre permette un entretien facile des alentours et de l'esplanade de l'école en général.

C – ANNEXES

Plan de situation avec périmètre d'intervention 1, fichier PDF : ACPC_CC_ART_PERIM_01

Plan de situation avec périmètre d'intervention 2, fichier PDF : ACPC_CC_ART_PERIM_01



LÉGENDE

- PÉRIMÈTRE DE RÉFLEXION
- - - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION 1
- BATIMENTS EXISTANTS
- NOUVEAUX BATIMENTS
- ZONES VERTES

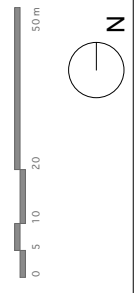
**FRI - ACPC CONCOURS DE PROJETS POUR L'ANIMATION ARTISTIQUE
PÉRIMÈTRE DU CONCOURS**

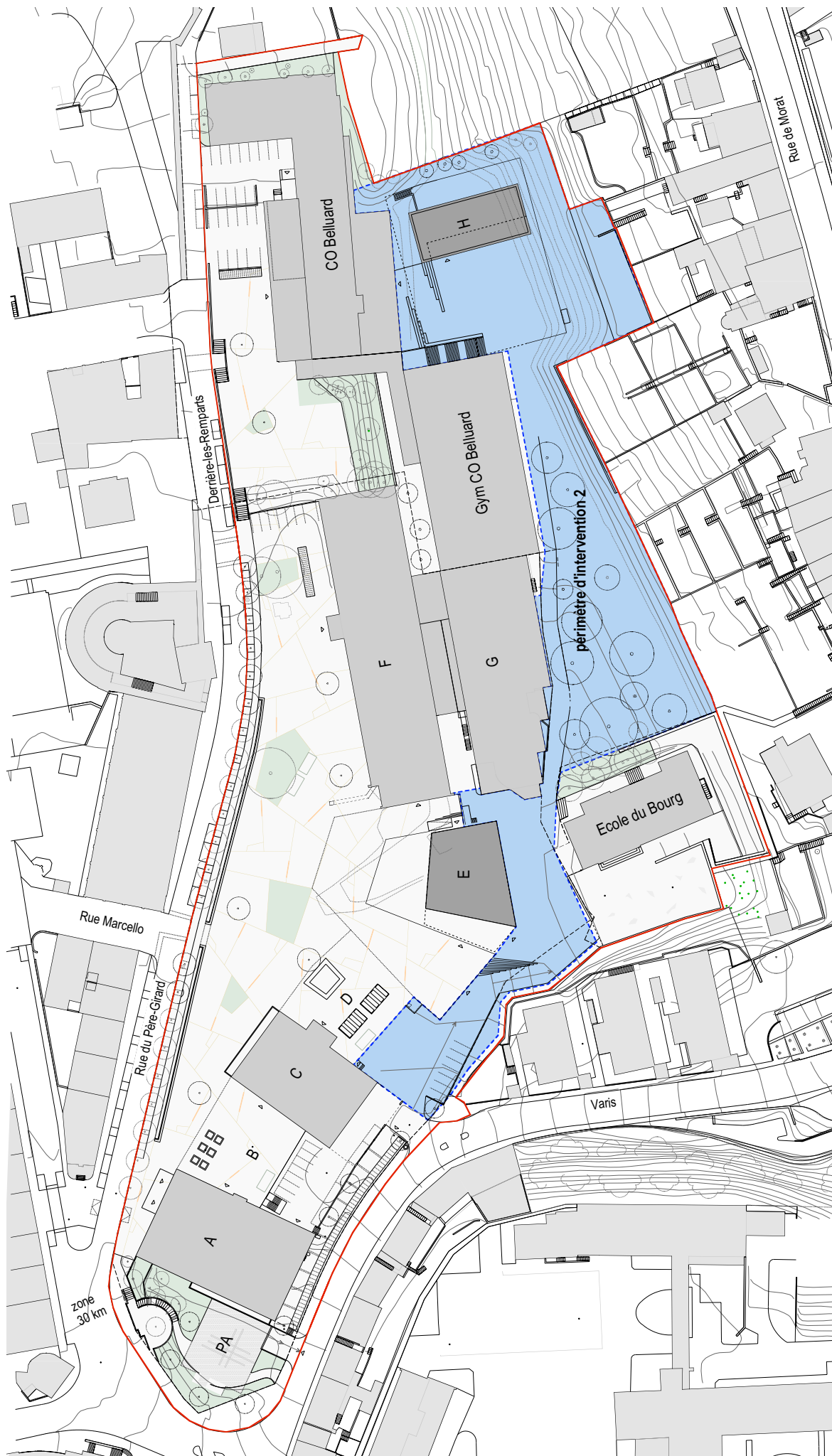
Maitre de l'ouvrage
Architectes
Management de projet

ACPC - Association du Centre Professionnel Cantonal de Fribourg
Buffkoffer de Oliveira Vernay sarl, architectes eplf sia, av d'schallens 22, 1004 lausanne
 tel +41 21 625 85 38 fax +41 21 625 85 40 info@sch22.ch www.sch22.ch

Tekhne Management SA, avenue de la gare 33, 1003 Lausanne

CONCOURS_ART_PERIM_01





LÉGENDE

- PÉRIMÈTRE DE RÉFLEXION
- PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION 2
- BATIMENTS EXISTANTS
- NOUVEAUX BATIMENTS
- ZONES VERTES

FRI - ACPC CONCOURS DE PROJETS POUR L'ANIMATION ARTISTIQUE
PÉRIMÈTRE DU CONCOURS

Maître de l'ouvrage
 Architectes
 Management de projet

ACPC - Association du Centre Professionnel Cantonal de Fribourg
 Buttkofer de Oliveira Vernay sarl, architectes epfl sia, av d'échallens 22 1004 lausanne
 tel +41 21 625 85 38 fax +41 21 625 85 40 info@sch22.ch www.sch22.ch
 Tekhne Management SA avenue de la gare 33 1003 Lausanne

CONCOURS_ART_PERIM_02



D – RAPPORT DU JURY

29. Ouverture du Concours

Le concours de projet artistique s'est ouvert le 29 août 2008, lors de la publication dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg ainsi que dans la presse locale sur les journaux La Gruyère, Freiburger Nachrichten et La Liberté et dans la presse spécialisée : page on line rubrique concours de la SIA, journal Visarte info-Bulletin, revue Tracés n° 17 - rubrique Concours, ch-arts newsletter, Kunstbulletin on-line et Kunstbulletin revue.

30. Procédure de présélection des candidats

Un total de 22 dossiers de candidatures a été reçu dans les délais et accepté pour le jugement.

Sous la présidence de M. Charles-Henri Lang, architecte cantonal, le jury s'est réuni le 9 octobre 2008 pour faire la présélection des candidats.

Dans cette phase de pré-qualification, et selon le règlement du concours, il est rappelé au jury qu'il doit faire une sélection de 5 à 8 candidats pour la phase suivante de projet. Les 4 principaux critères de sélection sont :

- qualité globale de la production artistique présentée.
- expérience et qualité des références en relation avec la problématique du concours.
- diplôme professionnel et/ou certificats attestant d'une formation et/ou d'une expérience dans le domaine des arts visuels.
- qualité du dossier de candidature.

Afin de faciliter le travail du jury, chaque dossier de candidature a reçu un numéro selon une liste des candidats établie par ordre alphabétique :

1	ä&ü Fahrländer/ Brülhart	1583 Villarepos/ 1700 Fribourg
2	Bachmann/ Banz	1096 Cully
3	Benz, Jacqueline	1007 Lausanne
4	Bettua, Clélia	1006 Lausanne
5	Darbellay, A.H./ Zbinden Y	1005 Lausanne
6	Delhaye, Nathalie	1867 Antagnès s/ Ollon
7	Duplan, C.F./Tauvel, Y.	3965 Savièse
8	Eggst & Bitschin	1950 Sion
9	Gigon, Claude	2800 Delemont
10	Gübeli, Albert	8640 Rapperswil
11	Herzog, Roland	8952 Schlieren Zurich
12	Ireland, Robert	1006 Lausanne
13	Leuba, Jérôme	1201 Genève
14	motiongraphics	1004 Lausanne
15	Mazoyer & Voltolini	75017 Paris/ 1007 Lausanne
16	Muller, Susanne	2515 Prêles
17	Rohner, Stefan	9000 St Gallen
18	Rüegg, Corina	8045 Zurich
19	Santschi, Brigitte	3960 Sierre
20	Scwaighofer, P./ Henni, S.	6600 Locarno
21	Signy, Benoit	1724 Praroman
22	Theytaz, Eva	1018 Lausanne

Les membres du jury passent à une prise de connaissance et analyse individuelle des 22 dossiers. Après l'analyse des dossiers, le jury passe à plusieurs tours d'éliminations, par votation.

1^{er} tour : sont éliminés les dossiers qui ne reçoivent aucune voix, ne correspondant pas aux attentes potentielles pour le site. Si un seul membre du jury est favorable, le dossier passe au tour suivant. Au total 4 dossiers sont ainsi éliminés (9,10,21,22).

2^{ème} tour : sont retenus les dossiers ayant obtenu l'unanimité des votes. Au total 2 dossiers sont retenus (11,12). Sur les 16 dossiers restants, le jury doit sélectionner au maximum 6 dans les tours suivants.

3^{ème} tour : le jury fait l'élimination des dossiers non défendus par une majorité. Le jury passe en revue chaque dossier et 8 dossiers sont éliminés (6,7,8,13,14,16,17,20)

4^{ème} tour : repêchage des dossiers défendus par un membre du jury. 2 dossiers sont repêchés (13 et 14). Tous les documents éliminés au 1^{er} et 3^{ème} tours sont passés en revue pour confirmer ce choix.

5^{ème} tour : les 10 dossiers restant sont examinés en détail par le jury qui décide de retenir les dossiers 1, 2, 5, 13, 14, et 18. Les 4 autres dossiers sont écartés. (3, 4, 15,19).

Le jury décide à l'unanimité de recommander 8 dossiers pour la phase suivante de projet: 1, 2, 5, 11,12, 13, 14, et 18.

Candidats retenus :

1. ä&ü - Adrian Fahrländer & Hugo Brühlhart	Villarepos/ Fribourg
2. Caroline Bachmann et Stefan Banz	Cully
5. Anne-Hélène Darbellay et Yves Zbinden	Lausanne
11. Roland Herzog	Zurich
12. Robert Ireland	Lausanne
13. Jérôme Leuba	Genève
14. Motiongraphics – N. Wintsch, JP. Fonjallaz, JP. Kazemi	Lausanne
18. Corina Rüegg	Zurich

31. Déroulement du concours de projet

31. 1. Convocation des candidats et séance d'information

Le 16 octobre 2008 les 8 candidats retenus sont informés par lettre signature et invités à participer au concours de projet pour l'animation artistique du projet « Boucle » d'agrandissement du Centre Professionnel Cantonal de Fribourg.

Une réunion d'information pour les candidats a eu lieu le mardi 11 novembre 2008 à 14h00 dans l'aula du bâtiment F, au 4^e étage avec: M. Benoît Michel, représentant du maître d'ouvrage, Mme Olivia de Oliveira et M. Serge Butikofer, architectes.

À l'occasion de cette séance, le projet « boucle » a été présenté et une visite du chantier a été faite permettant de visualiser l'ensemble des périmètres d'intervention. Un CD-rom contenant tous les documents du concours a été remis aux candidats.

Les 8 concurrents ont rendu un projet pour la date du 14 janvier 2009. L'examen préalable des documents a été effectué pendant la semaine du 19 au 23 janvier et a porté sur la conformité des dossiers aux conditions imposées par le règlement du concours. Le contrôle s'est limité au respect des délais et des documents demandés.

31. 2. Séance de présentation des projets au jury

Une séance de présentation des projets par leurs auteurs au jury a eu lieu pendant toute la journée du mardi 27 janvier 2009. Pour cette séance, chaque candidat avait été convoqué pour présenter son projet devant le jury, suivant une liste de passage pré-établie. Les candidats avaient 30 minutes à disposition pour faire la présentation et répondre aux questions du jury. Tous les candidats se sont présentés, permettant ainsi au jury de prendre une connaissance optimale de l'ensemble des propositions.

Par ordre de passage des artistes, les projets suivants ont été présentés:

Auteur	Projet
ä&ü Fahrländer & Brühlhart	Paper Plane
Bachmann & Banz	Pluie et soleil
Darbellay, A.H. & Zbinden Y	π
Herzog, Roland	L'affirmation de la vue
Ireland, Robert	Quilt
Rüegg, Corina	Relation
Leuba, Jérôme	Battlefield#51
Motiongraphics.ch	Constellation

31. 3. Jugement

Sous la présidence de M. Charles-Henri Lang, architecte cantonal, le jury a siégé le 28 janvier 2009 pour examiner les projets et délibérer.

Le jury passe à un premier tour d'examen des projets. Tous les projets sont examinés par les membres du jury en fonction des qualités qu'ils expriment par rapport aux critères suivants, sans ordre hiérarchique:

- la qualité artistique générale et l'insertion de l'oeuvre dans le site.
- la qualité de l'approche artistique en relation avec le concept paysager, urbain et architectural du projet.
- la cohérence du projet avec la démarche artistique élaborée par le concurrent.
- la faisabilité, la solidité et la sécurité de l'oeuvre ainsi que l'adéquation entre les matériaux proposés et l'environnement.
- l'économie de l'oeuvre sur le plan de la réalisation technique, du fonctionnement et de l'entretien.

Après une analyse détaillée et une critique individuelle de l'ensemble des propositions, 3 projets se sont démarqués. Il s'agit des projets « Pluie et soleil », « Quilt » et « Constellation ».

Le jury décide de les passer à un deuxième tour pour re-examiner chacun de ces trois projets avec pour but de pouvoir délibérer. Après une analyse plus fine, les membres du jury décident à l'unanimité de classer au premier rang le projet « Quilt ».

Le jury rédige la critique détaillée des 8 projets. Ces critiques figurent en annexe au présent rapport.

31.4. Recommandation du jury

À l'unanimité, le jury recommande au maître d'ouvrage de poursuivre l'étude du projet « Quilt » et de confier à son auteur, l'artiste Robert Ireland, le mandat de réalisation du projet, selon les conditions pré-établies dans le règlement du concours, notamment avec l'exigence impérative de travailler en accord avec les architectes et paysagiste.

Le jury complète sa recommandation par les demandes suivantes :

- Revoir le concept de signalisation proposé, en accord avec les architectes, l'architecte paysagiste et le maître d'ouvrage.
- Couleurs à définir en accord avec le développement du projet des aménagements extérieurs.

31. 5. Considérations générales

Le jury tient à préciser que le présent rapport n'a pas la prétention de livrer l'ensemble des réflexions émises lors de l'analyse des projets, cependant, il résume l'essentiel du débat.

Les critiques résultent de la comparaison des 8 projets présentés et ne peuvent être dissociées du

contexte dans lequel elles sont exprimées. Elles n'ont donc aucun caractère absolu.

Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour l'intérêt porté à cette démarche ainsi que pour la qualité de leur réflexion et du travail fourni, malgré la complexité et les contraintes du site. L'éventail de propositions a permis au Maître de l'ouvrage de trouver un projet lauréat de qualité.

Le Maître de l'ouvrage tient à souligner son intérêt d'avoir sur le site de l'Association du Centre Professionnel Cantonal de Fribourg des œuvres d'art de qualité et encourage vivement d'autres institutions d'enseignement et de formation à ce type de démarche, permettant une réflexion à la fois didactique et artistique.

SIGNATURE DU RAPPORT

Signature des membres du Jury

Président :

M. Charles-Henri Lang



Membres représentants du maître de l'ouvrage :

- M. Fritz Winkelmann



- M. Jacques Peyraud

- M. Daniel Leu



Membres professionnels :

- Mme Hannah Külling

- Mme Isabelle Krieg

- M. Jean Maubouliès

- M. Daniel Schläepfer

- Mme Olivia de Oliveira

- M. Toni Weber



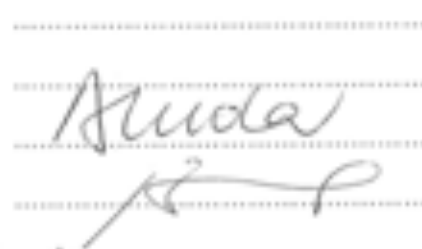
Membres avec voix consultative ou suppléants du jury non professionnel :

- Mme Madeleine Genoud-Page

- M. Christophe Nydegger

- M. Dominique Sudan

- M. Benoît Michel



Membres avec voix consultative ou suppléants du jury professionnel :

- M. Olivier Vernay

- M. Serge Butikofer



Fribourg, le 28 janvier 2009.

32. ANNEXES : critique des projets

Auteur

1. ä&ü Fahrländer & Brühlhart
2. Bachmann & Banz
3. Darbellay, A.H. & Zbinden Y
4. Herzog, Roland
5. Ireland, Robert
6. Rüegg, Corina
7. Leuba, Jérôme
8. Motiongraphics.ch

Projet

- Paper Plane
- Pluie et soleil- l'apparition du réel
- π
- L'affirmation de la vue
- Quilt
- Relation
- Battlefield # 51
- Constellation

1 Paper Plane

ä&ü Fahrländer / Brülhart
Adrien Fahrländer
Hugo Brülhart
1583 Villarepos

Appréciation du jury

Le projet propose de disposer de manière dispersée et sur l'ensemble des deux périmètres du concours quelques objets qui évoquent les pliages en papier en tant que métaphore du quotidien des élèves : des bateaux, des avions et des boules en papier froissé.

Le jury estime que l'idée est très intéressante et apprécie son côté ludique. Cependant, il considère que cette démarche serait plus adéquate dans le cadre des institutions scolaires avec une autre tranche d'âges et moins dans une école pour la formation professionnelle, ayant pour public principal des jeunes adolescents. La disposition des objets ne compromet pas l'utilisation de l'esplanade, même si la position d'un « avion » sur l'angle du toit de l'édicule d'entrée de la salle de sport pourrait poser quelques difficultés techniques. D'autre part, le jury voit une incohérence entre le concept et la matérialisation proposée, jugée trop lourde et figée dans l'espace, contraire au côté éphémère évoqué par ces objets. Il émet encore des doutes par rapport au vieillissement de ces objets dans sa matérialisation et la difficulté d'entretien, notamment de l'objet « bateau ».

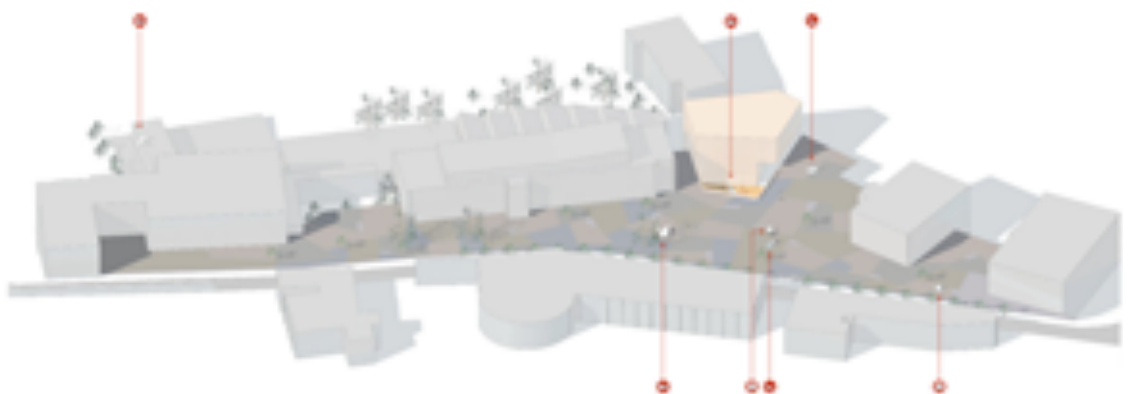
ACPC - Projet «Boules» - Concours de projets pour l'animation artistique - Paper Plane - ä&ü / Adrien Fahrländer & Hugo Brülhart

Idée
Le projet paper plane se comprend comme une métaphore du quotidien et de la formation des élèves. Les apprenants étudient, classent, cherchent, rejettent et trouvent. Succès et échecs font partie du processus d'apprentissage. Même à l'époque numérique, le papier reste un outil d'une importance capitale. C'est pourquoi, plus d'une feuille de papier finit froissée dans la poubelle. Et de temps à autre un élève fait décoller un avion en papier....

Paper plane anime la grande place et s'inscrit dans la logique de l'aménagement extérieur, sans pour autant le concurrencer. La disposition des objets blancs, qui paraissent pliés dans du papier, doit évoquer une démarche hasardeuse. Un avion a atterri sur le toit de la salle de sport....

Réalisation
La matière de base des objets est constituée de panneaux en mousse. La surface se compose de résine synthétique laquée blanc et est renforcée par des fibres de verre. Les objets sont solidement fixés sur des fondations et disposent parfois de sous-structures en acier.





2 **Pluie et Soleil - l'apparition du réel**

Bachmann / Banz
Caroline Bachmann
Stefan Banz
1096 Cully

Appréciation du jury

Le projet se divise en deux interventions, chacune dans un des périmètres d'intervention. La première, sur l'esplanade, avec la plantation d'un chêne et le marquage au sol de la silhouette de son ombre par le biais d'un parterre en gazon. La deuxième située sur la place d'entrée de la salle de sport, avec l'insertion dans la dalle de la terrasse de tubes souples de chauffage au sol, formant une phrase de Friedrich Hölderlin. Cette phrase, invisible par temps sec, apparaît après la pluie ou la neige, lorsque les mots sèchent plus rapidement que le sol, grâce au rayonnement du chauffage.

Le jury apprécie la dimension poétique et le côté magique de ce projet très sensible. Les deux interventions établissent un dialogue avec l'intervention architecturale: une partie visible représentée par l'arbre et son ombre en dialogue avec le bâtiment scolaire et une partie invisible représentée par les écritures sur la dalle en rapport avec la salle de sport partiellement enterrée. Les adaptations aux aménagements extérieurs qui découlent de la première partie de ce projet sont jugées possibles et sans contraintes. Cependant, la plantation d'un arbre à cet endroit, surtout d'un chêne, est mise en question. Pour la deuxième partie de l'intervention, le jury regrette que les questions techniques n'aient pas été plus développées. Il pense aussi que la disposition du texte à cet endroit et dans un sens contraire à l'entrée de la salle de sport met en cause la visibilité de l'oeuvre.

Soleil – Ombra congiunto



Architect: Norman Foster

Project: The Shard, London

Year: 2012

Pluie – Les mots du mauvais temps

«l'homme est un dieu quand il pleut, un mendiant quand il pense»



Architect: Norman Foster

Project: The Shard, London

Year: 2012

3 π

Anne-Hélène Darbellay
Yves Zbinden
1005 Lausanne

Appréciation du jury

Le projet propose de disposer les premiers 11 mots de la phrase mnémotechnique du nombre π dans les deux périmètres d'intervention. Ces mots sont traités comme du mobilier urbain et donnent une unité à l'ensemble. En écho à cette intervention, le projet propose en plus une frise à l'intérieur du bâtiment E, qui retranscrirait l'ensemble de la phrase dans les murs longeant l'entrée du bâtiment.

Le jury apprécie le travail sur l'imaginaire de l'étudiant et en accord avec le lieu. L'approche didactique est intéressante et en rapport avec les utilisateurs, même si le jury soulève le problème lié au bilinguisme. L'implantation de l'ouvrage est tout à fait adapté au site, toutefois le concept ne semble pas assez travaillé et sa traduction formelle est jugée peu convaincante.

Descriptif

QUE J'AIME À FAIRE APPRENDRE CE NOMBRE UTILE AUX SAGES

Nous disons et écrivons dans le périmètre de l'école, les 11 premiers mots de la phrase indémodable servant à se souvenir du nombre π et de ses décimales qui mènent à l'infini, répartie de la manière suivante :

QUE
J'AIME
À FAIRE
APPRENDRE
CE NOMBRE
UTILE
AUX SAGES

Ces lettres en béton teinté de couleur grise, dont la taille exacte sera définie en accord avec les architectes, mesurant 57 x 47 cm et d'une hauteur de 37 cm font également office de banc : on peut aisément s'y asseoir.

En lien à cette intervention, nous proposons une petite entree au règlement du concours, sous la forme d'une frise, une ligne de 2 cm de hauteur placée sur les murs à 100 cm du sol, dans le contour qui mène à la cafeteria, par exemple. Cette ligne retracerait l'ensemble de la phrase sur le mur de droite, et en miroir, sur celui de gauche, le nombre π en chiffres.

N.B. : Cette proposition n'est qu'une option éventuelle, nous sommes ouverts à tout autre emplacement.

Concept

Ces mots, qui font allusion à π , sont à la fois un clin d'œil à la majorité des corps de métiers à vocation technique enseignés au sein du centre professionnel. Considérés séparément, ils évoquent l'amour, l'apprentissage, le faire, le sagesse et l'utile. Ces notions fondamentales et fondatrices sont ainsi suggérées aux élèves, au hasard de leurs déplacements.

Nous jouons sur la sémantique du mot qui invite à la rêverie ou à la réflexion, tout en donnant une dimension sculpturale à l'écrit dans le contexte architectural. De plus, le caractère graphique de l'écrit s'inscrit favorablement sur le recouvrement du sol prévu.

Les lieux étant déjà ornés de plusieurs sculptures, nous désirons entrer en consonance avec elles par des propositions formelles planes. En effet, les passants auront tout loisir de s'asseoir sur nos mots, pour contempler les alentours.

En planant l'ensemble du territoire, nous créons un lien visuel entre les différents bâtiments appartenant au même site.

De plus, le nombre π est, avec ses décimales qui s'étendent à l'infini, est une invitation au voyage de la pensée.

J'AIME



M201 / Projet de loi / Exercices de projet pour l'architecture urbaine / R / Avec un plan technique à l'échelle 1/5000

π

C'est le fil de l'eau, Jacques d'arrête un instant sur l'escalier avant d'entrer dans le bâtiment de l'École Professionnelle. Il est un peu accablé, d'être le premier jour de son nouvel emploi. Il va devoir affronter une classe pour la première fois, rencontrer ses élèves, saisir de visage inconnus. Étonné, un peu ébloué, il se retrouve dans cette même école où, il y a 17 ans, il était lui-même étudiant en architecture. Il fait quelques pas, s'installe sur un banc et contemple la cathédrale. Malgré le développement de la ville, cette rue est restée immuable.

Jacques glisse alors dans ses souvenirs.

Il était là, c'était le deuxième jour de ses études, assis sur ce « A » de pierre posé à l'entrée de la rue qui servait aussi de banc, lorsque Isabelle était venue. Échanges de regards timides, elle s'était assise sur le « I », le « J » de « ANNE ». Ce banc, inscrit en grandes lettres au relief sur le sol de l'escalier, servait à s'asseoir. Jacques s'était aperçu, alors, que d'autres mots étaient ainsi disséminés sur le sol, dans la périmètre de l'école. Pourquoi, il s'était demandé sur ses dents disparues. Quel pouvait être ce fil de l'eau ? Pourquoi de ces phrases ? Isabelle l'avait alors demandé, pour lui montrer l'ensemble. Étudiante depuis une année déjà, elle commençait les bancs. Elle lui avait fait découvrir tous les mots dispersés autour des bâtiments. Là : « QUE L'ANNE »... Ici, derrière cet arbre : « A ENRIE »... Et là-bas, devant l'entrée : « APPRENDRE »... Puis elle l'avait emmené plus bas, vers la rue de sports, où, sur le trottoir, s'élevaient deux autres mots : « AUCUN SENS ». Un couple était assis sur le « S » et devisait joyeusement, ignorant, Jacques cherchant à comprendre. D'un geste malicieux, Isabelle l'avait invité à la suivre encore : « Viens ! Tu vas voir ! »

Sur les parois de l'entrée, une longue phrase : « QUE L'HOMME À FAIRE APPRENDRE CE MONDRE L'ÉLÈVE AUX BAGES ? BENOËTTE ARCHITECTE, ARTISTE, INGÉNIEUR, QUI DE SON JUGEMENT PEUT PRISER LA VALEUR ? »

Sur le mur d'un bloc, une autre phrase, des chiffres, cette fois : 3,141 592 653 589 793 238 462...

Jacques avait compris qu'il s'agissait de nombres π, et que l'ensemble de la phrase correspondait aux premières décimales qu'il comptait.

Il s'était alors mis à observer l'édifice et s'était souvenu vers Isabelle...

Benoïte, une semaine venant, elle attrache Jacques à ses souvenirs. Ne reconnaissant plus cette venant, elle a changé depuis tant d'années... Il se livre à Benoïte, un amateur aux lèvres. Il est temps d'aller enseigner. En chemin, il passe devant la phrase dans le couloir, devant : « ARTISTE, INGÉNIEUR », ces mots qui l'interpellaient tant à l'époque. Deux étudiants, il avait tenté à deviner encore, mais les chiffres avaient eu raison de son esprit.

M201 / Projet de loi / Exercices de projet pour l'architecture urbaine / R / Avec un plan technique à l'échelle 1/5000

4 **L'affirmation de la vue**

Roland Herzog
8952 Schlieren ZH

Appréciation du jury

Le projet propose d'insérer un balcon sur la balustrade du bâtiment E, dans l'esplanade haute du périmètre du concours. Pointé sur la cathédrale, ce balcon prétend accentuer le rapport visuel avec ce monument et en même temps, par sa forme et sa matérialisation, trouver un rapport avec le passé et l'histoire du lieu. Dans l'épaisseur des barrières du balcon sont placées des sculptures en miniature moulées en bronze qui évoquent les différents métiers, comme dans une narration.

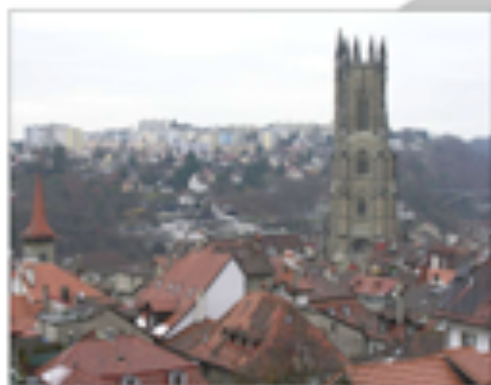
Le jury s'intéresse au dialogue cherché entre le passé et le présent, entre le nouveau et l'existant. Il apprécie aussi le caractère narratif de la proposition, en rappel aux utilisateurs du bâtiment, même si la lisibilité des sculptures, par leur taille et par leur emplacement, semble difficile. Le candidat a été assez loin dans ses recherches, et présente le fruit d'un travail conséquent. Cependant, le jury considère que la démarche n'est pas aboutie. Il pense qu'il y a une incohérence entre l'idée du balcon et les sculptures en miniature, celles-ci ressortant comme un élément en trop. D'autre part, la réalisation de ce balcon est jugée possible mais très difficile techniquement. Le jury soulève encore le problème de sécurité lié à la composition de la barrière.

VERSION FRANÇAISE

WILAND HERRIG
 INCE - Projex-Abstrax
 Concours de projets pour l'animation artistique
L'AFFIRMATION DE LA VUE



Vue de l'est



ATELIER D'ARCHITECTURE
 ET D'ARTS VISUELS
 WILAND HERRIG - ABSTRACT PROJEKTE
 © 2011



CONCEPT

La vue de la place est pointée vers la cathédrale et elle est maintenue par le positionnement du volume de construction. Mon projet définit de façon claire et nette l'angle de vue : un balcon sera construit au bord de la place et pointera directement et visuellement vers le panorama. Il représentera la forme affirmative de percevoir la vue. C'est l'endroit idéal pour s'arrêter et réfléchir et pour jouir de la vue d'ensemble. Il verra qu'au loin, la tour de la cathédrale se termine avec un balcon.

Le placement du balcon à la transition avec la zone scolaire située en bas, permettra la vue sur les mouvements des véhicules et des personnes qui passeront sous le balcon. En outre, le balcon pourra être utilisé et orné pour des événements pendant l'année scolaire (pour des discours, des fêtes de diplôme de fin d'études, etc.).



SUJET POUR LE SITE

Le positionnement affirmatif de mon concept jouit de la vue d'ensemble sur la ville ainsi que sur le paysage, mais il devra aussi indiquer la perspective spécifique sur la vie par sa forme esthétique : le sujet de la balustrade est l'homme qui travaille et ses métiers. De cette façon, le Centre Professionnel/Carrière de Fribourg sera défini en tant que lieu, où les jeunes feront leur premier choix professionnel, car contenu de l'école sera un élément de l'intégration artistique par de multiples de sculptures figuratives en petit format représentant le monde des métiers. Le balcon sera ainsi un panorama pour la perspective sur la vie future des étudiants. L'illustration tridimensionnelle de la balustrade sera une narration pleine de détails. De cette façon le balcon offrira non seulement la vue d'ensemble, mais offrira aussi la possibilité de passer le temps à découvrir les détails des histoires racontées. Avant le modelage, l'étudiant les caractéristiques des professions et de leurs outils. Les informations obtenues ainsi seront intégrées dans la composition. Le positionnement pour l'impression générale tiendra compte des différences et des relations entre les professions afin de trouver la structure narrative le long de la balustrade.

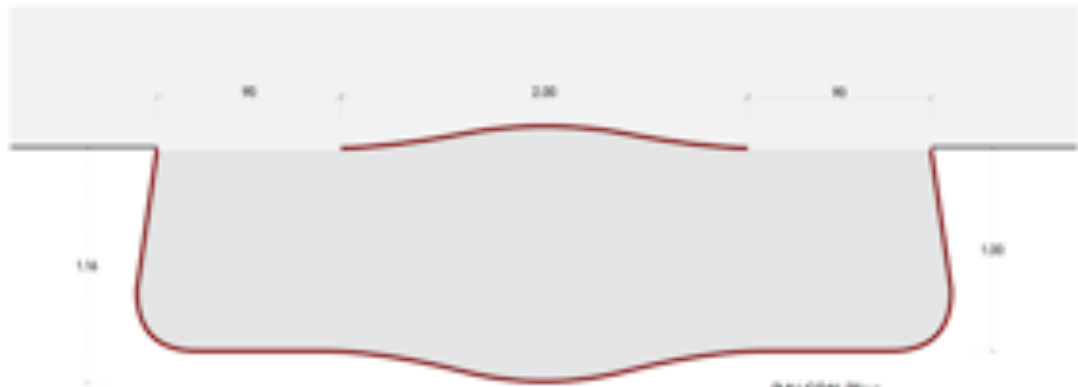


Crépus pour les sculptures Travail et profession



L'accent principal de mon projet se trouve d'une part dans la vue d'ensemble sur la ville et d'autre part dans la perspective sur la vie. Le contenu se place entre le présent et le lointain.

ATELIER D'ARCHITECTURE
 ET D'ARTS VISUELS
 WILAND HERRIG - ABSTRACT PROJEKTE
 © 2011



BALCON Plan

BALCON Composition schématique



103 - 104 - 105 - 106 - 107 - 108 - 109 - 110 - 111 - 112 - 113 - 114 - 115 - 116 - 117 - 118 - 119 - 120 - 121 - 122 - 123 - 124 - 125 - 126 - 127 - 128 - 129 - 130 - 131 - 132 - 133 - 134 - 135 - 136 - 137 - 138 - 139 - 140 - 141 - 142 - 143 - 144 - 145 - 146 - 147 - 148 - 149 - 150 - 151 - 152 - 153 - 154 - 155 - 156 - 157 - 158 - 159 - 160 - 161 - 162 - 163 - 164 - 165 - 166 - 167 - 168 - 169 - 170 - 171 - 172 - 173 - 174 - 175 - 176 - 177 - 178 - 179 - 180 - 181 - 182 - 183 - 184 - 185 - 186 - 187 - 188 - 189 - 190 - 191 - 192 - 193 - 194 - 195 - 196 - 197 - 198 - 199 - 200 - 201 - 202 - 203 - 204 - 205 - 206 - 207 - 208 - 209 - 210 - 211 - 212 - 213 - 214 - 215 - 216 - 217 - 218 - 219 - 220 - 221 - 222 - 223 - 224 - 225 - 226 - 227 - 228 - 229 - 230 - 231 - 232 - 233 - 234 - 235 - 236 - 237 - 238 - 239 - 240 - 241 - 242 - 243 - 244 - 245 - 246 - 247 - 248 - 249 - 250 - 251 - 252 - 253 - 254 - 255 - 256 - 257 - 258 - 259 - 260 - 261 - 262 - 263 - 264 - 265 - 266 - 267 - 268 - 269 - 270 - 271 - 272 - 273 - 274 - 275 - 276 - 277 - 278 - 279 - 280 - 281 - 282 - 283 - 284 - 285 - 286 - 287 - 288 - 289 - 290 - 291 - 292 - 293 - 294 - 295 - 296 - 297 - 298 - 299 - 300 - 301 - 302 - 303 - 304 - 305 - 306 - 307 - 308 - 309 - 310 - 311 - 312 - 313 - 314 - 315 - 316 - 317 - 318 - 319 - 320 - 321 - 322 - 323 - 324 - 325 - 326 - 327 - 328 - 329 - 330 - 331 - 332 - 333 - 334 - 335 - 336 - 337 - 338 - 339 - 340 - 341 - 342 - 343 - 344 - 345 - 346 - 347 - 348 - 349 - 350 - 351 - 352 - 353 - 354 - 355 - 356 - 357 - 358 - 359 - 360 - 361 - 362 - 363 - 364 - 365 - 366 - 367 - 368 - 369 - 370 - 371 - 372 - 373 - 374 - 375 - 376 - 377 - 378 - 379 - 380 - 381 - 382 - 383 - 384 - 385 - 386 - 387 - 388 - 389 - 390 - 391 - 392 - 393 - 394 - 395 - 396 - 397 - 398 - 399 - 400 - 401 - 402 - 403 - 404 - 405 - 406 - 407 - 408 - 409 - 410 - 411 - 412 - 413 - 414 - 415 - 416 - 417 - 418 - 419 - 420 - 421 - 422 - 423 - 424 - 425 - 426 - 427 - 428 - 429 - 430 - 431 - 432 - 433 - 434 - 435 - 436 - 437 - 438 - 439 - 440 - 441 - 442 - 443 - 444 - 445 - 446 - 447 - 448 - 449 - 450 - 451 - 452 - 453 - 454 - 455 - 456 - 457 - 458 - 459 - 460 - 461 - 462 - 463 - 464 - 465 - 466 - 467 - 468 - 469 - 470 - 471 - 472 - 473 - 474 - 475 - 476 - 477 - 478 - 479 - 480 - 481 - 482 - 483 - 484 - 485 - 486 - 487 - 488 - 489 - 490 - 491 - 492 - 493 - 494 - 495 - 496 - 497 - 498 - 499 - 500 - 501 - 502 - 503 - 504 - 505 - 506 - 507 - 508 - 509 - 510 - 511 - 512 - 513 - 514 - 515 - 516 - 517 - 518 - 519 - 520 - 521 - 522 - 523 - 524 - 525 - 526 - 527 - 528 - 529 - 530 - 531 - 532 - 533 - 534 - 535 - 536 - 537 - 538 - 539 - 540 - 541 - 542 - 543 - 544 - 545 - 546 - 547 - 548 - 549 - 550 - 551 - 552 - 553 - 554 - 555 - 556 - 557 - 558 - 559 - 560 - 561 - 562 - 563 - 564 - 565 - 566 - 567 - 568 - 569 - 570 - 571 - 572 - 573 - 574 - 575 - 576 - 577 - 578 - 579 - 580 - 581 - 582 - 583 - 584 - 585 - 586 - 587 - 588 - 589 - 590 - 591 - 592 - 593 - 594 - 595 - 596 - 597 - 598 - 599 - 600 - 601 - 602 - 603 - 604 - 605 - 606 - 607 - 608 - 609 - 610 - 611 - 612 - 613 - 614 - 615 - 616 - 617 - 618 - 619 - 620 - 621 - 622 - 623 - 624 - 625 - 626 - 627 - 628 - 629 - 630 - 631 - 632 - 633 - 634 - 635 - 636 - 637 - 638 - 639 - 640 - 641 - 642 - 643 - 644 - 645 - 646 - 647 - 648 - 649 - 650 - 651 - 652 - 653 - 654 - 655 - 656 - 657 - 658 - 659 - 660 - 661 - 662 - 663 - 664 - 665 - 666 - 667 - 668 - 669 - 670 - 671 - 672 - 673 - 674 - 675 - 676 - 677 - 678 - 679 - 680 - 681 - 682 - 683 - 684 - 685 - 686 - 687 - 688 - 689 - 690 - 691 - 692 - 693 - 694 - 695 - 696 - 697 - 698 - 699 - 700 - 701 - 702 - 703 - 704 - 705 - 706 - 707 - 708 - 709 - 710 - 711 - 712 - 713 - 714 - 715 - 716 - 717 - 718 - 719 - 720 - 721 - 722 - 723 - 724 - 725 - 726 - 727 - 728 - 729 - 730 - 731 - 732 - 733 - 734 - 735 - 736 - 737 - 738 - 739 - 740 - 741 - 742 - 743 - 744 - 745 - 746 - 747 - 748 - 749 - 750 - 751 - 752 - 753 - 754 - 755 - 756 - 757 - 758 - 759 - 760 - 761 - 762 - 763 - 764 - 765 - 766 - 767 - 768 - 769 - 770 - 771 - 772 - 773 - 774 - 775 - 776 - 777 - 778 - 779 - 780 - 781 - 782 - 783 - 784 - 785 - 786 - 787 - 788 - 789 - 790 - 791 - 792 - 793 - 794 - 795 - 796 - 797 - 798 - 799 - 800 - 801 - 802 - 803 - 804 - 805 - 806 - 807 - 808 - 809 - 810 - 811 - 812 - 813 - 814 - 815 - 816 - 817 - 818 - 819 - 820 - 821 - 822 - 823 - 824 - 825 - 826 - 827 - 828 - 829 - 830 - 831 - 832 - 833 - 834 - 835 - 836 - 837 - 838 - 839 - 840 - 841 - 842 - 843 - 844 - 845 - 846 - 847 - 848 - 849 - 850 - 851 - 852 - 853 - 854 - 855 - 856 - 857 - 858 - 859 - 860 - 861 - 862 - 863 - 864 - 865 - 866 - 867 - 868 - 869 - 870 - 871 - 872 - 873 - 874 - 875 - 876 - 877 - 878 - 879 - 880 - 881 - 882 - 883 - 884 - 885 - 886 - 887 - 888 - 889 - 890 - 891 - 892 - 893 - 894 - 895 - 896 - 897 - 898 - 899 - 900 - 901 - 902 - 903 - 904 - 905 - 906 - 907 - 908 - 909 - 910 - 911 - 912 - 913 - 914 - 915 - 916 - 917 - 918 - 919 - 920 - 921 - 922 - 923 - 924 - 925 - 926 - 927 - 928 - 929 - 930 - 931 - 932 - 933 - 934 - 935 - 936 - 937 - 938 - 939 - 940 - 941 - 942 - 943 - 944 - 945 - 946 - 947 - 948 - 949 - 950 - 951 - 952 - 953 - 954 - 955 - 956 - 957 - 958 - 959 - 960 - 961 - 962 - 963 - 964 - 965 - 966 - 967 - 968 - 969 - 970 - 971 - 972 - 973 - 974 - 975 - 976 - 977 - 978 - 979 - 980 - 981 - 982 - 983 - 984 - 985 - 986 - 987 - 988 - 989 - 990 - 991 - 992 - 993 - 994 - 995 - 996 - 997 - 998 - 999 - 1000



Crépus pour les sculptures Travail et profession



FORME ET MATERIALIZATION

La composition du balcon place met concept en rapport avec l'entourage très muris. La forme fait revivre les temps passés et laisse deviner les bords du site de Toul, notamment la rue sur la vieille ville : La forme moule en bronze préfère la souplesse aux balustrades forgées de façon historiquement correcte. Ainsi, le balcon légèrement arrondi se distingue de l'architecte. Le matériau formé à la main perdure ainsi contre le caractère industriel de la façade vitrée. D'autre part, les nuances chaudes de la couleur du bronze s'associent aux différents éléments du vitrage. Contrairement à la verticalité de la place, les dimensions et les caractéristiques du balcon facilitent une sensation de l'espace presque intime. Par le positionnement de la balustrade, des rencontres se créent : Le vers du balcon qui se trouve à l'ouest sera doté d'une balustrade de telle façon que deux passages se formeront. Ainsi, le relief représentant le monde des métiers aura son effet aussi vers la place.

Annotation :

Le placement proposé du balcon est à valider avec les architectes et les ingénieurs, et pourra être changé. Notamment dans la phase de la conception du balcon, le positionnement sur la place ainsi que la rue depuis en bas devant être discutés et définis ensemble.

103 - 104 - 105 - 106 - 107 - 108 - 109 - 110 - 111 - 112 - 113 - 114 - 115 - 116 - 117 - 118 - 119 - 120 - 121 - 122 - 123 - 124 - 125 - 126 - 127 - 128 - 129 - 130 - 131 - 132 - 133 - 134 - 135 - 136 - 137 - 138 - 139 - 140 - 141 - 142 - 143 - 144 - 145 - 146 - 147 - 148 - 149 - 150 - 151 - 152 - 153 - 154 - 155 - 156 - 157 - 158 - 159 - 160 - 161 - 162 - 163 - 164 - 165 - 166 - 167 - 168 - 169 - 170 - 171 - 172 - 173 - 174 - 175 - 176 - 177 - 178 - 179 - 180 - 181 - 182 - 183 - 184 - 185 - 186 - 187 - 188 - 189 - 190 - 191 - 192 - 193 - 194 - 195 - 196 - 197 - 198 - 199 - 200 - 201 - 202 - 203 - 204 - 205 - 206 - 207 - 208 - 209 - 210 - 211 - 212 - 213 - 214 - 215 - 216 - 217 - 218 - 219 - 220 - 221 - 222 - 223 - 224 - 225 - 226 - 227 - 228 - 229 - 230 - 231 - 232 - 233 - 234 - 235 - 236 - 237 - 238 - 239 - 240 - 241 - 242 - 243 - 244 - 245 - 246 - 247 - 248 - 249 - 250 - 251 - 252 - 253 - 254 - 255 - 256 - 257 - 258 - 259 - 260 - 261 - 262 - 263 - 264 - 265 - 266 - 267 - 268 - 269 - 270 - 271 - 272 - 273 - 274 - 275 - 276 - 277 - 278 - 279 - 280 - 281 - 282 - 283 - 284 - 285 - 286 - 287 - 288 - 289 - 290 - 291 - 292 - 293 - 294 - 295 - 296 - 297 - 298 - 299 - 300 - 301 - 302 - 303 - 304 - 305 - 306 - 307 - 308 - 309 - 310 - 311 - 312 - 313 - 314 - 315 - 316 - 317 - 318 - 319 - 320 - 321 - 322 - 323 - 324 - 325 - 326 - 327 - 328 - 329 - 330 - 331 - 332 - 333 - 334 - 335 - 336 - 337 - 338 - 339 - 340 - 341 - 342 - 343 - 344 - 345 - 346 - 347 - 348 - 349 - 350 - 351 - 352 - 353 - 354 - 355 - 356 - 357 - 358 - 359 - 360 - 361 - 362 - 363 - 364 - 365 - 366 - 367 - 368 - 369 - 370 - 371 - 372 - 373 - 374 - 375 - 376 - 377 - 378 - 379 - 380 - 381 - 382 - 383 - 384 - 385 - 386 - 387 - 388 - 389 - 390 - 391 - 392 - 393 - 394 - 395 - 396 - 397 - 398 - 399 - 400 - 401 - 402 - 403 - 404 - 405 - 406 - 407 - 408 - 409 - 410 - 411 - 412 - 413 - 414 - 415 - 416 - 417 - 418 - 419 - 420 - 421 - 422 - 423 - 424 - 425 - 426 - 427 - 428 - 429 - 430 - 431 - 432 - 433 - 434 - 435 - 436 - 437 - 438 - 439 - 440 - 441 - 442 - 443 - 444 - 445 - 446 - 447 - 448 - 449 - 450 - 451 - 452 - 453 - 454 - 455 - 456 - 457 - 458 - 459 - 460 - 461 - 462 - 463 - 464 - 465 - 466 - 467 - 468 - 469 - 470 - 471 - 472 - 473 - 474 - 475 - 476 - 477 - 478 - 479 - 480 - 481 - 482 - 483 - 484 - 485 - 486 - 487 - 488 - 489 - 490 - 491 - 492 - 493 - 494 - 495 - 496 - 497 - 498 - 499 - 500 - 501 - 502 - 503 - 504 - 505 - 506 - 507 - 508 - 509 - 510 - 511 - 512 - 513 - 514 - 515 - 516 - 517 - 518 - 519 - 520 - 521 - 522 - 523 - 524 - 525 - 526 - 527 - 528 - 529 - 530 - 531 - 532 - 533 - 534 - 535 - 536 - 537 - 538 - 539 - 540 - 541 - 542 - 543 - 544 - 545 - 546 - 547 - 548 - 549 - 550 - 551 - 552 - 553 - 554 - 555 - 556 - 557 - 558 - 559 - 560 - 561 - 562 - 563 - 564 - 565 - 566 - 567 - 568 - 569 - 570 - 571 - 572 - 573 - 574 - 575 - 576 - 577 - 578 - 579 - 580 - 581 - 582 - 583 - 584 - 585 - 586 - 587 - 588 - 589 - 590 - 591 - 592 - 593 - 594 - 595 - 596 - 597 - 598 - 599 - 600 - 601 - 602 - 603 - 604 - 605 - 606 - 607 - 608 - 609 - 610 - 611 - 612 - 613 - 614 - 615 - 616 - 617 - 618 - 619 - 620 - 621 - 622 - 623 - 624 - 625 - 626 - 627 - 628 - 629 - 630 - 631 - 632 - 633 - 634 - 635 - 636 - 637 - 638 - 639 - 640 - 641 - 642 - 643 - 644 - 645 - 646 - 647 - 648 - 649 - 650 - 651 - 652 - 653 - 654 - 655 - 656 - 657 - 658 - 659 - 660 - 661 - 662 - 663 - 664 - 665 - 666 - 667 - 668 - 669 - 670 - 671 - 672 - 673 - 674 - 675 - 676 - 677 - 678 - 679 - 680 - 681 - 682 - 683 - 684 - 685 - 686 - 687 - 688 - 689 - 690 - 691 - 692 - 693 - 694 - 695 - 696 - 697 - 698 - 699 - 700 - 701 - 702 - 703 - 704 - 705 - 706 - 707 - 708 - 709 - 710 - 711 - 712 - 713 - 714 - 715 - 716 - 717 - 718 - 719 - 720 - 721 - 722 - 723 - 724 - 725 - 726 - 727 - 728 - 729 - 730 - 731 - 732 - 733 - 734 - 735 - 736 - 737 - 738 - 739 - 740 - 741 - 742 - 743 - 744 - 745 - 746 - 747 - 748 - 749 - 750 - 751 - 752 - 753 - 754 - 755 - 756 - 757 - 758 - 759 - 760 - 761 - 762 - 763 - 764 - 765 - 766 - 767 - 768 - 769 - 770 - 771 - 772 - 773 - 774 - 775 - 776 - 777 - 778 - 779 - 780 - 781 - 782 - 783 - 784 - 785 - 786 - 787 - 788 - 789 - 790 - 791 - 792 - 793 - 794 - 795 - 796 - 797 - 798 - 799 - 800 - 801 - 802 - 803 - 804 - 805 - 806 - 807 - 808 - 809 - 810 - 811 - 812 - 813 - 814 - 815 - 816 - 817 - 818 - 819 - 820 - 821 - 822 - 823 - 824 - 825 - 826 - 827 - 828 - 829 - 830 - 831 - 832 - 833 - 834 - 835 - 836 - 837 - 838 - 839 - 840 - 841 - 842 - 843 - 844 - 845 - 846 - 847 - 848 - 849 - 850 - 851 - 852 - 853 - 854 - 855 - 856 - 857 - 858 - 859 - 860 - 861 - 862 - 863 - 864 - 865 - 866 - 867 - 868 - 869 - 870 - 871 - 872 - 873 - 874 - 875 - 876 - 877 - 878 - 879 - 880 - 881 - 882 - 883 - 884 - 885 - 886 - 887 - 888 - 889 - 890 - 891 - 892 - 893 - 894 - 895 - 896 - 897 - 898 - 899 - 900 - 901 - 902 - 903 - 904 - 905 - 906 - 907 - 908 - 909 - 910 - 911 - 912 - 913 - 914 - 915 - 916 - 917 - 918 - 919 - 920 - 921 - 922 - 923 - 924 - 925 - 926 - 927 - 928 - 929 - 930 - 931 - 932 - 933 - 934 - 935 - 936 - 937 - 938 - 939 - 940 - 941 - 942 - 943 - 944 - 945 - 946 - 947 - 948 - 949 - 950 - 951 - 952 - 953 - 954 - 955 - 956 - 957 - 958 - 959 - 960 - 961 - 962 - 963 - 964 - 965 - 966 - 967 - 968 - 969 - 970 - 971 - 972 - 973 - 974 - 975 - 976 - 977 - 978 - 979 - 980 - 981 - 982 - 983 - 984 - 985 - 986 - 987 - 988 - 989 - 990 - 991 - 992 - 993 - 994 - 995 - 996 - 997 - 998 - 999 - 1000

5 **Quilt**

Robert Ireland
1006 Lausanne

Appréciation du jury

Le projet propose un marquage au sol de 8 différents tracés, sous forme de réseau ou « territorialités » peints au sol et occupant l'ensemble de l'esplanade haute. Ces tracés se superposent aux mosaïques prévues pour les revêtements de sol des aménagements extérieurs. En complément à ce contact de près et plutôt tactile de l'ouvrage, 4 panneaux signalétiques, placés sur l'esplanade, proposent une lecture globale de l'œuvre, par le biais de la représentation du plan d'ensemble.

Le jury apprécie la cohérence conceptuelle du projet et son insertion dans le site. L'approche artistique est en dialogue avec le concept paysager et architectural. Le jury considère que ces tracés énigmatiques, au premier abord, suscitent la curiosité et invitent à la découverte, une démarche fort intéressante et tout à fait appropriée dans un site dédié à l'enseignement. La technique de réalisation est simple et en adéquation avec la matérialisation des aménagements extérieurs, qui sont ainsi complétés et enrichis par l'ouvrage artistique. Le jury est moins acquis par l'idée des panneaux signalétiques.

« Elle y travaillait depuis quinze ans, l'important surtout avec elle dans un informel sur de l'esquisse, qui contenait toute une collection de lieux d'échelle de mètres, de toutes les formes possibles. Elle ne pouvait jamais se décider à les dessiner d'après un modèle défini, c'est pourquoi elle les déplaçait, les replaçait, effaçait, les déplaçait et les replaçait de nouveau comme les pièces d'un jeu de patience jamais terminé, sans avoir recours aux ciseaux. »

William Sauter, *Le Temps*, Gallimard, p. 136. Cité par Delacour et Guatier dans « Mille Passages ».



Image de gauche, croquis

1. Bêta (occurrence ou motif)

Le projet «BOUCLE» agence l'esplanade derrière les remparts avec des parcelles géométriques mais rarement orthogonales. Ces zones sont des lieux, soit de transition pour accéder aux divers bâtiments ou traverser le site, soit de pause et de récréation sur les bancs ou profitant du gazon entre deux cours ou activités.

«QUILL» propose 8 tracés sur cette esplanade, visibles en enfilade depuis le point de vue des usagers, plus lointins depuis les étages des bâtiments. Ces schémas demeurent des épingles de par leur très grande taille et leurs situations respectives. Un sentiment de «vue courte» saisit sans doute l'usager qui ne parvient pas à embrasser du regard la totalité d'un des dessins, encore moins l'ensemble des 8 à la fois.

La découverte de la forme complète des tracés peut cependant se faire grâce aux 4 «panneaux» qui dévoilent une vision totale du site, vu d'avion, accompagnés de textes.

Les images proposées maintiennent toutefois leur mystère dans la mesure où elles sont décontextualisées et sans indication ni légende. Le sens profond de leur structure en décalques, territoires, frontières et zones est néanmoins manifeste.

2. Réseau

Au premier contact avec le projet «BOUCLE», l'élément qui m'a fortement intrigué et attiré fut la mise en place sur l'esplanade (périmètre d'intervention 1) d'un système de réseaux et de segments distribuant et structurant l'aire de façon aléatoire tout en respectant la morphologie du bâtiment en cours de construction. À l'image des facettes d'un Quartz. Le système, très marqué, a induit ma proposition de le renforcer plutôt que d'en brouiller la lisibilité en n'en tenant pas compte.



Image de gauche, vue d'axe 12

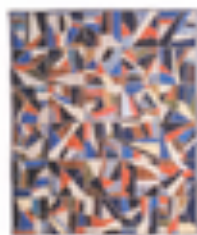


Image de droite



Image de gauche, vue d'axe 12



Image de gauche, vue d'axe 12

Toutes ces « territorialités » dessinées, marquées par des enrobés bitumeux de teintes différentes ainsi que des lots géométriques de gazon ou des quadrilatères en acier me semblent aussi répondre de façon indirecte à toute la zone de la vieille ville de Fribourg où les parcelles méliéluciales se jouent (juste sous le site du périmètre d'intervention 2, en contrebas, par exemple), esquissant ces petits lopins et propriétés organiquement constitués.

« On est segmentaire de partout et dans toutes les directions (l'homme est un animal segmentaire). Le segmentaire appartient à toutes les choses qui nous composent (maître, cirque, travail, jeu) ; le reste est segmentaire également et socialement. La maison est segmentaire suivant la destination de ses pièces ; les rues, suivant l'ordre de la ville ; l'armée, suivant la nature des troupes et des opérations. »

Citées Delacour et Guatier ; « Mille Passages » ; Les Éditions de Minuit ; 1980 ; p. 214.

3. Territoires

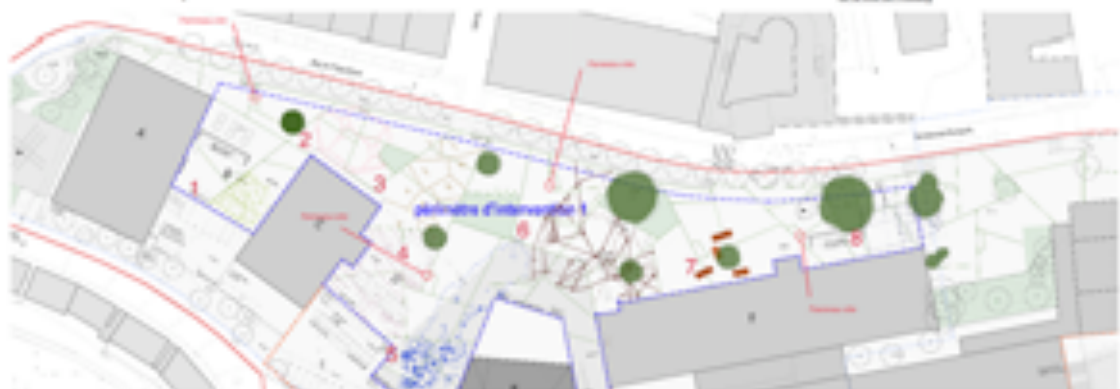
Le territoire est une réalité tangible et marquée autant dans l'urbanisme, l'architecture, que dans notre façon de l'occuper au quotidien. La partition de l'espace public (bancs, trottoirs, seuils, passages) atteste de cette réalité inhérente à l'être humain. En effet, si la forte notion de l'espace est le propre de l'animal, c'est là aussi un de ses points communs avec l'Homme.



Image de gauche, vue d'axe 12



Image de gauche, vue d'axe 12



La réalité du « spatial » est faite de multiplicités, de perceptions subjectives. L'espace même se transforme selon l'usage et l'attention qu'on lui porte. Il touche aussi au phénomène de la circulation, du déplacement (espaces traversés, de transition, de pause), de sa fonction (le sens d'un espace dépend de l'usage qu'on y fait) et de la mémoire (la synthèse, la mémoire corporelle face à un lieu).

Gilles Deleuze et Félix Guattari ont inauguré une nouvelle lecture du territoire avec le double concept d'« espace fixe / espace strié » : « Dans l'espace strié on ferme une surface, et on la « répartit » suivant des intervalles déterminés, d'après des coupures assignées ; dans le fixe, on se « distribue » sur un espace ouvert, d'après des fréquences et le long des parcours » (p. 600). Mais les choses ne sont pas si simples et « ... nous devons rappeler que les deux espaces n'existent en fait que par leurs mélanges l'un avec l'autre : l'espace fixe ne cesse d'être traité, traversé dans un espace strié ; l'espace strié est constamment renversé, rendu à un espace fixe. Dans un cas, on organise même le désert ; dans l'autre cas, c'est le désert qui gagne et qui croît ; et les deux à la fois » (p. 594).



Page de Ann Jone à Spati'07-08

4. PLAN-CONTACT.

a). Plan—Mon projet « QUELLE » contient deux niveaux de lecture. Le premier, souverain, est le niveau global, abstrait. C'est le plan. Ce dernier ne se voit pas dans le réel : il est le point de vue détaché, global, divin. Il incarne la notion même de « projet » propre au métier d'architecte, d'urbaniste, de paysagiste etc. C'est un outil de travail indispensable, quand bien même sa finalité n'est pas directement perceptible au quotidien. Ma proposition contient cette partie du global, de la rupture avec l'échelle du corps dans sa vie de tous les jours de par l'échelle « vue à soi d'en haut » qui sera intégrée et visible sur le site à des endroits déterminés par 4 panneaux intégrés au mobilier urbain (dont une des faces pourra aussi éventuellement servir à des fins signalétiques ou d'information sur les bâtiments).

Un autre aspect de ce plan est le tracé sous forme de rouleaux lents, 30 X 100 cm à des fins de communication du projet « BOUCLE » et « QUELLE » à la fois, diffusables aux autorités et collectivités partenaires et protagonistes lors de l'inauguration, donnant ainsi une vision d'ensemble du site.

b). Contact—À l'opposé de la vue de loin, il y a la perception, (ou même le contact de près) qu'ont les usagers et passants du site jusqu'à marcher à proprement parler SUR l'installation et goûtant même, si le désir leur prend, suivre un tracé. Si le fait de tracer toutes ces petites aires et territorialités ne permet pas une vue d'ensemble, en revanche, le déplacement sur le site octroie au piéton la possibilité d'être « dans le monde » et de s'inscrire dans l'espace global du plan (qu'il pourra consulter sur place) par le simple fait d'avoir les pieds sur terre.



Page de Ann Jone à Spati'07-08

5. FRONTIÈRES

« Les pays sont séparés les uns des autres par des frontières. Tracer une frontière est toujours quelque chose d'un peu étrange : une limite imaginaire matérialisée par une frontière de bois qui d'ailleurs n'est jamais vraiment sur la ligne qu'elle est censée représenter ; mais quelques dizaines ou quelques centaines de mètres en décalé ou accidenté suffisent tout de même à tracer la frontière et jusqu'au paysage même n'est le même au « côté » de la même terre, mais la route n'est plus tout à fait la même... »

George Perec, *espèces d'espaces*, Grasset, 1974, p. 145.



Site d'Ann Jone de 08

Nous vivons dans un monde — notre comportement l'atteste — « segmentarier » et constitué de zones, parcelles, frontières, séparations, cloisonnements, etc. Si cette attitude est le propre de l'Homme, c'est qu'elle permet de nommer non seulement les choses mais aussi de leur assigner une place. Ce qui nous intéresse ici dans la notion de frontière, c'est la rupture ou la transition d'une zone définie à une autre. Fin d'un tissu, d'une délimitation rationnelle, abstraction de la séparation entre des eaux nationales, les tracés du Mappemonde qui ne sont pas toujours tangibles, etc. Tout cela indique le phénomène de l'abstraction que sont les divisions territoriales.



Page de Ann Jone à Spati'07-08

6. REPRESENTATIONS.

La question qui est posée ici avec 8 situations concrites de tracés est de savoir comment sont représentables les segmentations et territorialisations : comment sont indiqués les codes du trait (pointillé, hachuré, tétrillé, continu...)? Car le trait est en définitive un code « abstrait ». C'est une convention visuelle établie.

Les domaines du territoire tout comme les possibilités de les représenter sont innombrables.

Le projet « QUELLE » doit montrer cette richesse.

« Il y a en effet avant de définir du territoire qu'il y a de disciplines liées à lui : celle des juristes ne touche guère que le statutement et les compétences qui en découlent ; celle des anthropologues, en revanche, prend en compte des facteurs aussi divers que le génétique, la topographie, l'ethnologie, le climat, le commerce, les frontières et les cultures, les populations, les infrastructures techniques, le caractère productif, l'ordre juridique, le découpage administratif, la compatibilité nationale, les réseaux de services, les espaces politiques et l'enjeu, non seulement dans la totalité de leur intelligence, mais dynamiquement, en vertu d'un projet d'interaction. Entre ces deux ordres — le simple et l'hypercomplexe — prend place toute la gamme des autres définitions, celles de géographes, de topographes, de historiens de la culture, de sociologues, de botanistes, de météorologues, des États-majors, etc. »

André Corbois, *Le territoire comme palimpseste*, éd. de l'Imprimeur, p. 210.



Page de Ann Jone à Spati'07-08

7. NOTES SUR LA RÉALISATION, TECHNIQUES.

La technique de tracé est celle de la signalétique routière avec une adjonction de micro-billes en verre qui diffractent la lumière nausée, conférant un aspect lumineux aux figures.

L'adhésion de la peinture à deux composants est parfaite sur de l'enrobé bitumeux.

La durabilité de cette peinture signalétique est optimale, étant faite pour résister à la circulation routière de grand flux.

Le marquage des tracés se fait soit par un primerage à l'échelle, soit — pour les figures plus complexes — par une vectorisation puis une découpe mécanique de chablons en matériau adhésif, à l'échelle 1:1.

La peinture se fait par une pose à la taloche, puis le retrait des chablons.

Le séchage est très rapide, de l'ordre de quelques heures.

La couleur des 8 figures n'est pas encore déterminée. Elle dépendra du chromatisme des enrobés bitumeux. La couleur ne sera cependant pas « signalétique » un grand choix de couleurs RAL étant disponible.

L'emplacement des panneaux-sites signalés sur le plan (en page 2) est indicative et dépendra dans une large mesure du mobilier urbain, suite à une collaboration avec les architectes et le paysagiste.



Page de Ann Jone de 08

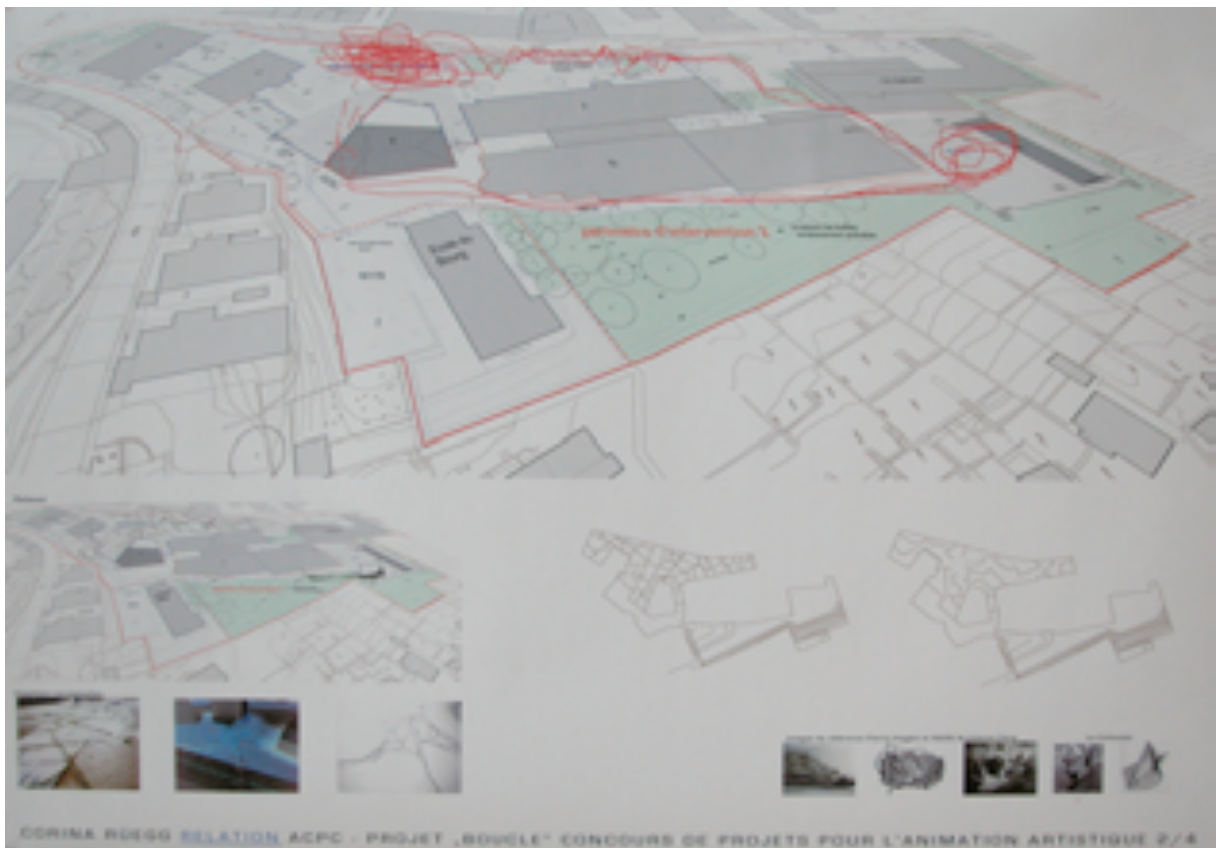
6 **Relation**

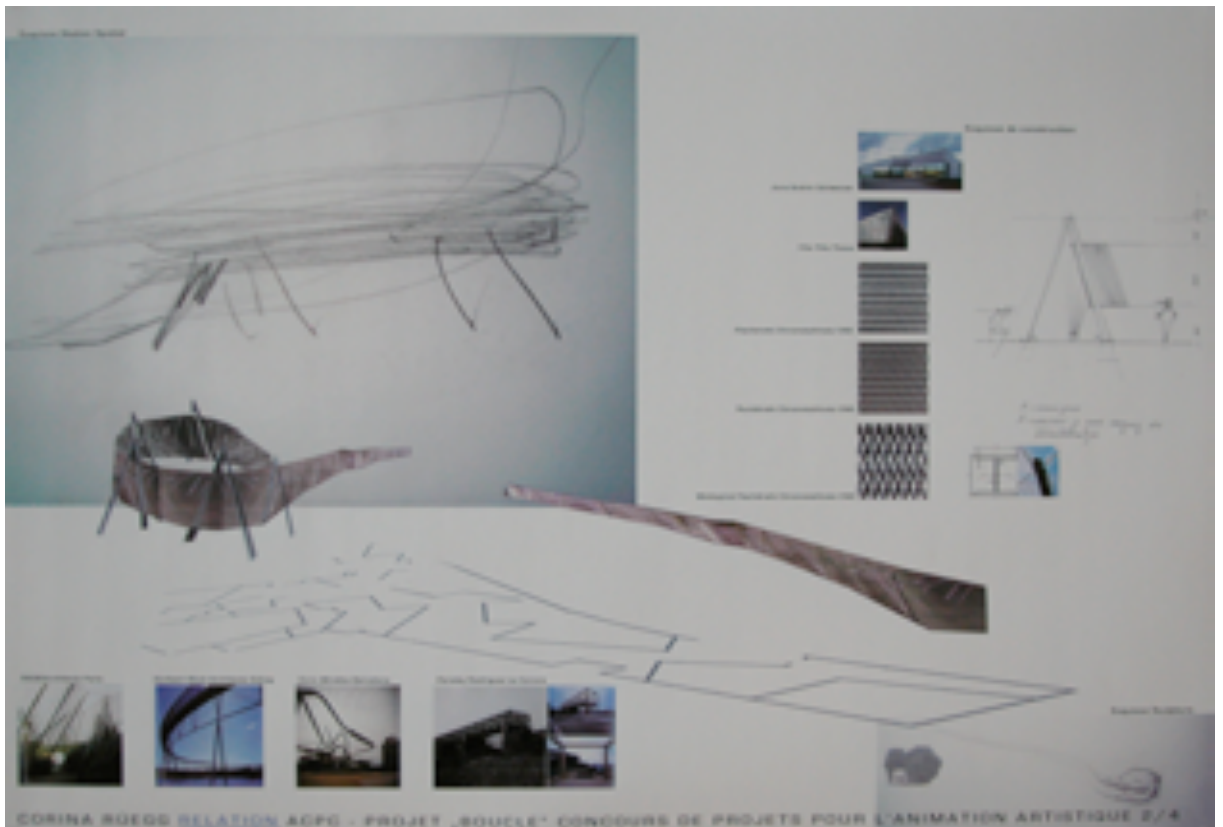
Corina Rüegg
8045 Zurich

Appréciation du jury

Trois objets en structures métalliques semi-transparentes sont placés sur différents endroits du site, en créant entre eux un « fil rouge » pour l'ensemble du périmètre du concours. Le premier, une « station spatiale » sur l'esplanade haute, le deuxième, une « bordure » qui longe les limites entre l'esplanade haute et la rue du Père-Girard et le troisième, une « sculpture en acier végétalisé » sur la toiture de la nouvelle salle de sport.

Le jury apprécie la qualité artistique et la liberté de la démarche. Cependant, et malgré le dialogue cherché avec la structure paysagère horizontale. De tailles importantes, ces objets apparaissent comme des éléments rajoutés, sans rapport avec le lieu. Le jury considère que le projet n'est pas abouti au niveau de la réalisation et émet des doutes quant à sa faisabilité au niveau financier.





7 **Battlefield # 51**

Jerôme Leuba
1201 Genève

Appréciation du jury

Le projet propose l'installation de plusieurs projecteurs de lumières LED sur le toit des différents bâtiments qui donnent sur l'esplanade. Leurs faisceaux de lumière blanche balayent lentement le sol de l'esplanade, à l'image des projecteurs de surveillance, pour évoquer l'univers à la fois carcéral et à la fois du spectacle.

La démarche est assez intéressante. Cependant, le jury pense que l'aspect théâtral, voir dramatique de l'installation est en contresens avec le caractère public de l'esplanade, qui se veut un lieu de rencontre. La démarche est jugée originale mais peu adaptée au site. Cette installation lumineuse présente l'inconvénient de fonctionner seulement le soir, donc peu visible par le public directement intéressé, les apprentis. De plus, elle risque d'être dérangeante pour le voisinage.

battlefield # 51

Projet de réaménagement urbain de la zone de la bataille de 1870-1871 à Paris, France. Architecte: Christian Ponsard, Christian Ponsard Architectes.

Contexte
Le projet de réaménagement de la zone de la bataille de 1870-1871 à Paris, France, est un projet d'urbanisme et d'architecture qui vise à restaurer et à améliorer l'environnement urbain de cette zone historique.

Objectifs
Le projet vise à restaurer l'authenticité de la zone, à améliorer la qualité de l'environnement urbain, à créer des espaces publics de qualité, à promouvoir le développement économique et social de la zone, et à préserver le patrimoine historique et culturel de la zone.

Stratégie
La stratégie du projet est basée sur une approche holistique qui prend en compte les aspects historiques, culturels, sociaux, économiques et environnementaux de la zone.

Principes
Les principes du projet sont basés sur la préservation du patrimoine historique et culturel, la promotion de la qualité de l'environnement urbain, la création d'espaces publics de qualité, et la promotion du développement économique et social de la zone.

Programme
Le programme du projet comprend la restauration des bâtiments historiques, la création d'espaces publics de qualité, la promotion du développement économique et social de la zone, et la préservation du patrimoine historique et culturel de la zone.

Impact
Le projet a un impact positif sur l'environnement urbain, la qualité de la vie des habitants, le développement économique et social de la zone, et la préservation du patrimoine historique et culturel de la zone.

Conclusion
Le projet de réaménagement de la zone de la bataille de 1870-1871 à Paris, France, est un projet d'urbanisme et d'architecture qui vise à restaurer et à améliorer l'environnement urbain de cette zone historique.

Annexes
Le projet comprend des annexes telles que des plans d'urbanisme, des plans d'architecture, des plans de paysage, et des plans de programmation.

Informations
Le projet est financé par le gouvernement français, le conseil régional de Paris, et le conseil municipal de Paris.

Coordonnées
Le projet est situé à Paris, France, dans le quartier de la bataille de 1870-1871.



PROJET DE REAMENAGEMENT URBAIN DE LA ZONE DE LA BATAILLE DE 1870-1871 A PARIS, FRANCE

Contexte
Le projet de réaménagement de la zone de la bataille de 1870-1871 à Paris, France, est un projet d'urbanisme et d'architecture qui vise à restaurer et à améliorer l'environnement urbain de cette zone historique.

Objectifs
Le projet vise à restaurer l'authenticité de la zone, à améliorer la qualité de l'environnement urbain, à créer des espaces publics de qualité, à promouvoir le développement économique et social de la zone, et à préserver le patrimoine historique et culturel de la zone.

Stratégie
La stratégie du projet est basée sur une approche holistique qui prend en compte les aspects historiques, culturels, sociaux, économiques et environnementaux de la zone.

Principes
Les principes du projet sont basés sur la préservation du patrimoine historique et culturel, la promotion de la qualité de l'environnement urbain, la création d'espaces publics de qualité, et la promotion du développement économique et social de la zone.

Programme
Le programme du projet comprend la restauration des bâtiments historiques, la création d'espaces publics de qualité, la promotion du développement économique et social de la zone, et la préservation du patrimoine historique et culturel de la zone.

Impact
Le projet a un impact positif sur l'environnement urbain, la qualité de la vie des habitants, le développement économique et social de la zone, et la préservation du patrimoine historique et culturel de la zone.

Conclusion
Le projet de réaménagement de la zone de la bataille de 1870-1871 à Paris, France, est un projet d'urbanisme et d'architecture qui vise à restaurer et à améliorer l'environnement urbain de cette zone historique.

Annexes
Le projet comprend des annexes telles que des plans d'urbanisme, des plans d'architecture, des plans de paysage, et des plans de programmation.

Informations
Le projet est financé par le gouvernement français, le conseil régional de Paris, et le conseil municipal de Paris.

Coordonnées
Le projet est situé à Paris, France, dans le quartier de la bataille de 1870-1871.

Projet de réaménagement urbain de la zone de la bataille de 1870-1871 à Paris, France

Objectifs
Le projet vise à restaurer l'authenticité de la zone, à améliorer la qualité de l'environnement urbain, à créer des espaces publics de qualité, à promouvoir le développement économique et social de la zone, et à préserver le patrimoine historique et culturel de la zone.

Stratégie
La stratégie du projet est basée sur une approche holistique qui prend en compte les aspects historiques, culturels, sociaux, économiques et environnementaux de la zone.

Principes
Les principes du projet sont basés sur la préservation du patrimoine historique et culturel, la promotion de la qualité de l'environnement urbain, la création d'espaces publics de qualité, et la promotion du développement économique et social de la zone.

Programme
Le programme du projet comprend la restauration des bâtiments historiques, la création d'espaces publics de qualité, la promotion du développement économique et social de la zone, et la préservation du patrimoine historique et culturel de la zone.

Impact
Le projet a un impact positif sur l'environnement urbain, la qualité de la vie des habitants, le développement économique et social de la zone, et la préservation du patrimoine historique et culturel de la zone.

Conclusion
Le projet de réaménagement de la zone de la bataille de 1870-1871 à Paris, France, est un projet d'urbanisme et d'architecture qui vise à restaurer et à améliorer l'environnement urbain de cette zone historique.

Annexes
Le projet comprend des annexes telles que des plans d'urbanisme, des plans d'architecture, des plans de paysage, et des plans de programmation.

Informations
Le projet est financé par le gouvernement français, le conseil régional de Paris, et le conseil municipal de Paris.

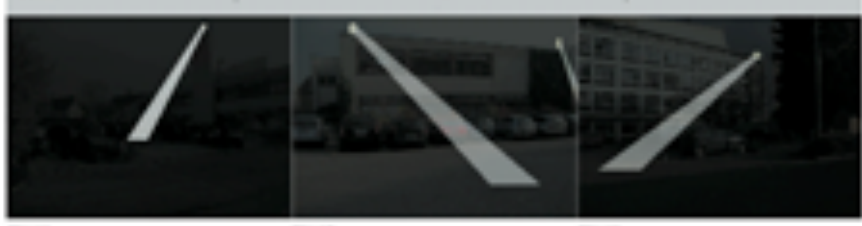


Figure 1: Vue d'ensemble du projet de réaménagement urbain de la zone de la bataille de 1870-1871 à Paris, France.

8 **Constellation**

Motiongraphics
Nicolas Wintsch
Jean-Pierre Fonjallaz
Jean-Pierre Kazemi
1004 Lausanne

Appréciation du jury

L'installation propose un ensemble de 6 modules identiques de 2.90m de hauteur, conçus en panneaux double verres posés sur un socle en béton qui est traité comme un banc. Ces 6 éléments, à l'image d'un totem, sont placés ensemble et de forme symétrique sur l'esplanade haute du bâtiment, cherchant un rapport avec la vue sur la cathédrale. Une constellation de lumières LED est intégrée aux verres de chaque module. De jour, les effets de transparence se multiplient et se superposent, alors que le soir, avec les LED allumés, une constellation de points lumineux se multiplie à l'infini.

Le jury s'intéresse à l'aspect technique et à la fois ludique de cette installation qui adopte un langage qui parle aux utilisateurs du site. La démarche évoque l'univers de l'enseignement. Le jury apprécie le fait que l'installation puisse être vécue différemment le jour et la nuit et relève l'important travail qui a été présenté par les artistes. Cependant, le jury émet des doutes par rapport à l'emplacement de l'œuvre dans le site ainsi que sa matérialisation et sa durabilité. Par ailleurs, le choix du verre évoquant la façade du nouveau bâtiment n'est pas convaincant.

CONSTITUTION

CONSTITUTION DE LA SCÈNE D'EXPOSITION DES ÉLÉMENTS SUR LA SCÈNE DÉFINIE PAR L'ÉCRAN ET LE PLAFOND. TRAVAIL AVEC UNE SCÈNE SUR LA SCÈNE DÉFINIE.



SCÈNE D'EXPOSITION DE LA SCÈNE DÉFINIE PAR L'ÉCRAN ET LE PLAFOND. TRAVAIL AVEC UNE SCÈNE SUR LA SCÈNE DÉFINIE.

PROPOSITIONS DE SCÈNES DE LA SCÈNE DÉFINIE PAR L'ÉCRAN ET LE PLAFOND. TRAVAIL AVEC UNE SCÈNE SUR LA SCÈNE DÉFINIE.



SCÈNES D'EXPOSITION DE LA SCÈNE DÉFINIE PAR L'ÉCRAN ET LE PLAFOND. TRAVAIL AVEC UNE SCÈNE SUR LA SCÈNE DÉFINIE.

